

MASTERS OF LAW

PLANS D'ETUDES 2016-2017

Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

Avenue du 1^{er}-Mars 26

CH-2000 Neuchâtel

Tél. +41 32 718 12 00, Fax +41 32 718 12 01

www.unine.ch/droit

Table des matières

I.	Plans d'études des Masters of Law	3
	Préambule.....	3
II.	Le Master of Law	4
	A. Description	4
	B. Plan d'études	5
	C. Cours (60 crédits ECTS) : liste générale.....	6
	D. Séminaire thématique (12 crédits ECTS).....	9
	E. Master of Law sans orientation	9
III.	Les orientations du Master of Law.....	10
	A. Orientation « avocature (professions judiciaires) »	10
	B. Orientation bilingue « Business & Tax Law ».....	12
	C. Orientation « droit public »	14
	D. Orientation « droit de la santé et des biotechnologies »	16
	E. Orientation « droit du sport »	18
	F. Orientation « droit international et européen ».....	20
	G. Orientation « droit social »	22
	H. Orientation « innovation – propriété intellectuelle – PME ».....	24
	I. Orientation « droit pénal et criminologie ».....	26
IV.	Master of Law bilingue commun avec l'Université de Lucerne	28
	A. Plan d'études	28

B.	Plan d'études à Lucerne	28
C.	Plan d'études à Neuchâtel	29
V.	Double Master of Law bilingue avec le King's College London	30
A.	Plan d'études	30
B.	Plan d'études à Londres	30
C.	Plan d'études à Neuchâtel	30
VI.	Master in Comparative Health Law / Master commun bilingue en droit comparé de la santé	31
A.	Plan d'études	31
B.	Plan d'études à Paris Descartes	32
C.	Plan d'études à Neuchâtel	32
D.	Plan d'études à Londres	33
VII.	Annexes	34
	Modes alternatifs d'évaluation	34
VIII.	Descriptifs des cours	39

I. Plans d'études des Masters of Law

Préambule

Le cursus du Master of Law de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel a pour objectif de permettre à toute personne candidate d'approfondir ses connaissances juridiques et d'acquérir ainsi les compétences nécessaires à une activité professionnelle exigeante.

Conformément à l'article 15 du Règlement d'études et d'examens de la Faculté de droit du 17 juin 2004 (ci-après : Règlement d'études et d'examens), le présent plan d'études, adopté par le Conseil de Faculté et approuvé par le Rectorat détermine :

- a. La liste des enseignements offerts chaque semestre, avec leur dotation en heures d'enseignement et en crédits ECTS;
- b. Pour chaque enseignement, la forme et les modalités des examens ou des modes alternatifs (mode alt.) d'évaluation des connaissances, ainsi que les conditions d'acquisition des crédits ECTS;
- c. Les conditions spécifiques liées à l'obtention d'une orientation particulière.

L'étudiant compose librement chacune de ses sessions d'examens. Les examens oraux durent en principe 15 minutes. Les examens écrits durent en principe de 2 à 4 heures. Les modes alternatifs d'évaluation des connaissances et des compétences font l'objet d'annexes au présent plan d'études.

Les modules du séminaire thématique ne sont pas évalués par une note. L'étudiant doit obtenir pour chaque module une attestation de participation active.

Un stage pratique d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps dans un milieu juridique peut remplacer un module du séminaire thématique, pour l'équivalent de 4 crédits ECTS. Un second stage pratique dans un milieu juridique, d'une durée équivalant à six semaines à plein temps, peut remplacer un ou deux cours à option, pour l'équivalent de 8 crédits ECTS. Les cours obligatoires et les cours à option spécifiques de l'orientation choisie par l'étudiant ne peuvent pas être remplacés par un stage pratique.

Les stages ne sont pas évalués par une note mais font l'objet d'un rapport écrit de l'étudiant contresigné par le maître de stage, sur la base duquel le décanat accorde l'équivalence.

La mobilité, qui est favorisée par le Rectorat et par la Faculté, influe sur le plan d'études de ceux qui en profitent. Cette institution permet aux étudiants d'enrichir leur formation, tant en perfectionnant leurs connaissances en langues qu'en acquérant des connaissances dans des branches qui ne sont pas enseignées à l'Université de Neuchâtel. Les différentes possibilités de mobilité internationale (Erasmus, conventions bilatérales) ou nationale (mobilité suisse, BeNeFri, Triangle Azur) ainsi que les modalités d'inscription et les conditions de reconnaissance sont exposées dans le mémento sur la mobilité disponible sur le site Internet de la Faculté de droit.

Pour faciliter la lecture de ce document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

II. Le Master of Law

A. Description

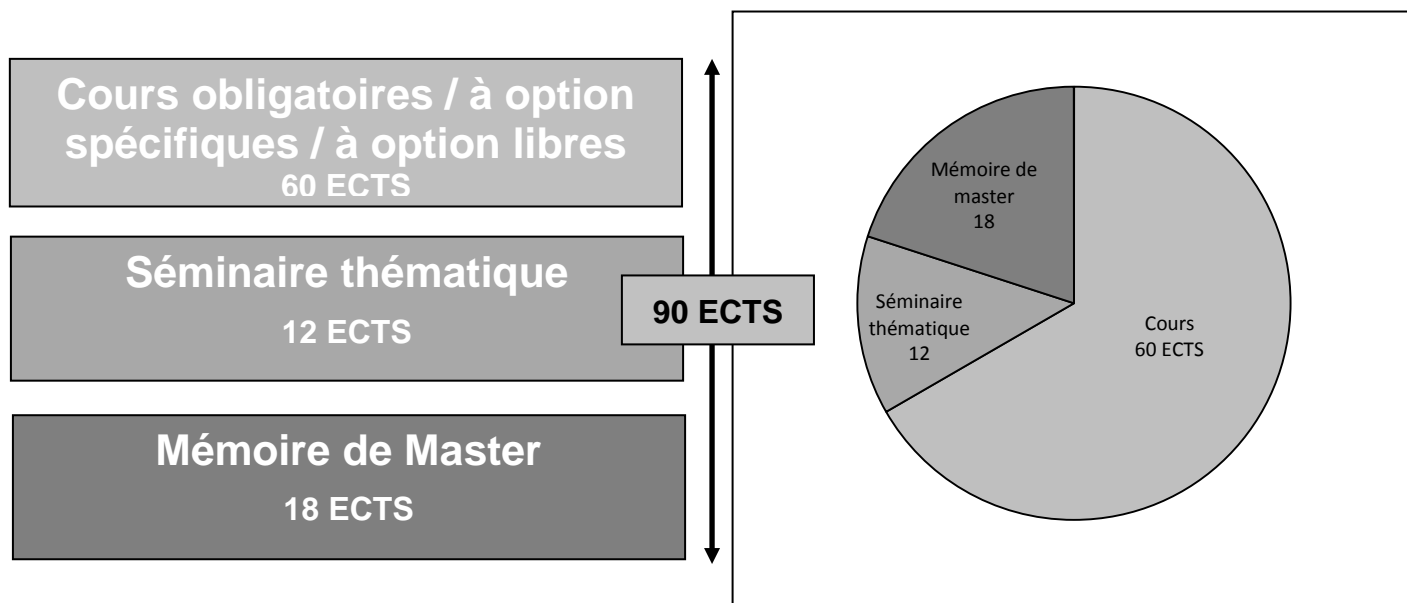
Le Master of Law se compose de 90 crédits ECTS. L'étudiant doit acquérir, en principe au cours de trois semestres d'études, 60 crédits ECTS de cours, 12 crédits ECTS de modules du séminaire thématique et 18 crédits ECTS pour un mémoire de Master d'environ 70 pages ou, pour l'orientation « Business & Tax Law », d'un mémoire d'environ 55 pages, en anglais.

Il est possible d'obtenir un Master of Law sans orientation en choisissant 60 crédits ECTS parmi la liste des cours ci-après. Il est également possible d'obtenir un Master of Law avec une ou deux orientations. Pour obtenir le Master of Law avec une ou deux orientations (avocature (professions judiciaires); Business & Tax Law; droit public; droit de la santé et des biotechnologies; droit du sport; droit international et européen; droit social; innovation – propriété intellectuelle – PME; droit pénal et criminologie), l'étudiant doit faire valoir pour chaque orientation 32 crédits ECTS de cours spécifiques à cette orientation (dont 20, 22, 24 ou 26 crédits ECTS, selon l'orientation, sont obligatoires).

L'étudiant doit participer à trois modules maximum (4 crédits ECTS chacun) du séminaire thématique. Pour obtenir le Master of Law avec une orientation, l'étudiant doit obtenir l'attestation d'un module du séminaire thématique relatif à cette orientation. Le séminaire thématique a pour objectif de permettre aux étudiants d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant des problématiques actuelles dans une perspective transversale, c'est-à-dire en étudiant un cas pratique sous ses divers aspects (droit privé – droit public; droit matériel – droit formel; droit national – droit international; etc.). Il vise en outre à exercer le travail en groupe, la rédaction juridique et la négociation, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

L'étudiant doit accomplir un travail écrit jugé suffisant (mémoire de Master), d'environ 70 pages (sans les annexes) ou, pour l'orientation « Business & Tax Law », d'un mémoire d'environ 55 pages, en anglais, dans l'une des branches enseignées à la Faculté de droit (dans le cursus de Master ou de Bachelor). Par son mémoire de Master, l'étudiant doit démontrer qu'il maîtrise entièrement la méthodologie de la recherche, qu'il est capable d'analyser, de structurer, d'argumenter et de présenter avec clarté et rigueur une problématique juridique. L'étudiant doit au préalable faire accepter son sujet de mémoire par le professeur concerné. Le mémoire de Master fait l'objet d'une soutenance orale publique.

B. Plan d'études¹



¹ Pour un Master avec orientation, l'étudiant doit faire valoir 32 crédits ECTS de cours spécifiques à l'orientation. Ces 32 crédits ECTS sont composés de cours obligatoires et de cours à option spécifiques. Les 28 crédits ECTS restants sont composés de cours à option libres.

C. Cours (60 crédits ECTS) : liste générale

60 crédits ECTS de cours à choisir dans la liste suivante :

Semestre d'automne = A/ Semestre de printemps = P

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Accompagnement d'un projet d'entreprise	1 h. / P	2	Ecrit°
Appréciation des preuves	2 h. / P	4	Oral
Approche socio-historique du sport (FLSH)	*	*	*
Associations et organisations sportives	2 h. / A	4	Oral
Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie	3 h. / P	6	Oral
Comparative and European Private Law	3 h. / P	6	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin	-	8 ou 12	Mode alt.#
Concours francophone international de médiation organisé par le CMAP (pas de participation en 2016-2017)	-	8	Mode alt.
Concours Jean Pictet	-	4 ou 12	Mode alt.#
Consolidation (ou autre cours FSE)	**	**	**
Contentieux international en droit des affaires	2 h. / P	4	Oral
Droit constitutionnel comparé et européen	3 h. / P	6	Mode alt. ou oral
Droit de la communication (FLSH)	*	*	*
Droit de la prévoyance professionnelle	2 h. / A	4	Oral
Droit de la propriété collective	2 h. / P	4	Oral
Droit de la santé publique	4 h. / P	8	Ecrit°
Droit des assurances sociales approfondi	2 h. / A	4	Ecrit°
Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes	2 h. / A	4	Oral
Droit des migrations : droits humains	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : partie générale	4 h. / P	8	Oral
Droit des professions judiciaires	2 h. / A	4	Oral
Droit du bail	2 h. / A	4	Oral
Droit du développement territorial	2 h. / A	4	Oral
Droit du dopage	2 h. / P	4	Oral
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
Droit économique et sport	2 h. / A	4	Ecrit°
Droit et progrès médical	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
Droit fiscal de l'entreprise	2 h. / P	4	Oral
Droit international des espaces (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2016-2017)	2 h. / A	4	Oral
Droit international humanitaire (droit des conflits armés)	2 h. / P	4	Oral

Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force) (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2017-2018)	2 h. / A	4	Ecrit°
Droit médical	4 h. / P	8	Ecrit°
Droit pénal administratif	2 h. / P	4	Ecrit°
Droit pénal et procédure pénale des mineurs	2 h. / P	4	Oral
Droit pénal économique	2 h. / A	4	Oral
Droit public approfondi : questions choisies (protection des données et fonction publique)	2 h. / P	4	Oral
Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale	2 h. / P	4	Oral
Études genres : thèmes spécifiques (FLSH)	*	*	*
European Intellectual Property Law	2 h. / P	4	Oral
European Law Moot Court Competition	-	12 ou 16	Mode alt.#
Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises	2 h. / A	4	Oral
Internal Market Law of the EU	4 h. / A	8	Mode alt.
International and European Taxation	2 h. / P	4	Ecrit°
International Arbitration	2 h. / A	4	Oral
International Commercial Mediation Competition	-	8 ou 12	Mode alt.#
International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE)	**	**	**
International Investment Law	1 h. / A	2	Oral
Introduction à la science politique (FLSH)	*	*	*
Introduction à la sociologie du sport (FLSH)	*	*	*
Introduction aux études genre (non juridique; FLSH)	*	*	*
Introduction aux études des migrations I : perspectives des sciences sociales et de droit (FLSH)	*	*	*
Introduction aux études des migrations II : perspectives des sciences sociales et de droit (FLSH)	*	*	*
Introduction to American Law	2 h. / A	4	Ecrit°
Lawyering Skills and Legal Writing	2 h. / A	4	Ecrit°
Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective	2 h. / A	4	Oral
Le sport comme « fabrique de l'homme » (FLSH)	*	*	*
Les contrats dans le domaine du sport	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de gestion des conflits	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	2 h. / A	4	Oral
Négociation	2 h. / A	4	Oral
Pouvoir disciplinaire des organisations sportives et aspects choisis du contentieux sportif	2 h. / P	4	Oral
Procédure administrative	4 h. / P	8	Ecrit°
Procédure pénale	2 h. / A	4	Oral
Procès civil social	2 h. / A	4	Oral

Propriété intellectuelle	4 h. / A	8	Oral
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication	2 h. / P	4	Oral
Rédaction de contrats	2 h. / A	4	Oral
Relations familiales internationales	2 h. / A	4	Oral
Rhétorique	2 h. / P	4	Oral
Séminaire de Strasbourg	1 sem. bloc / P	4	Mode alt. [#]
Séminaire interdisciplinaire : Migrations forcées (FLSH)	*	*	*
Séminaire II : Le républicanisme au 19^e s. (FLSH)	*	*	*
Statut personnel du sportif	2 h. / P	4	Oral
Structures et organisations du sport suisse et international	2 h. / A	4	Oral
Swiss Moot Court	-	4 ou 8	Mode alt. [#]
Systèmes de soins et assurance maladie	2 h. / P	4	Oral
The Law of External Relations of the European Union	4 h. / P	8	Mode alt.
Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation	2 h. / P	4	Oral
Victimes : de la psychologie au droit	2 h. / P	4	Oral
Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	12 ou 16	Mode alt. [#]
WTO Law	4 h. / P	8	Mode alt.

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).

** Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

° Examens écrits d'une durée de 2 heures.

Voir descriptif des cours (pages 39 à 89).

D. Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Trois modules du séminaire thématique (12 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 1	Procès international en droit du travail (Séminaire de Toulon)	Automne	4
Module 2	Migrations en temps de crises : enjeux actuels, outils juridiques et perspectives pour l'Europe et la Suisse	Automne	4
Module 3	La robotique attaque : quid iuris	Automne	4
Module 4	Les infractions dans le Code mondial antidopage	Automne	4
Module 5	Enlèvement international d'enfants	Automne	4
Module 6	Droit pénal et procédure pénale	Automne	4
Module 7	La place financière suisse : décryptage	Automne	4
Module 8	Responsabilité médicale	Printemps	4
Module 9	Domiciliation, fiscalité et assurances sociales	Printemps	4
Module 10	Module Européen - La concurrence en pratique (UE et Suisse)	Printemps	4
Module 11	Quand le droit pénal se met au service de la santé : lutte contre la criminalité pharmaceutique	Printemps	4
Module 12	L'économie collaborative face au droit public	Printemps	4
Module 13	Aspects juridiques du Manufacturing 4.0	Printemps	4
Module 14	La Commission du droit international des Nations Unies	Printemps	4
Module 15	Sport et paris sportifs	Printemps	4

Ces 15 modules du séminaire thématique sont présentés dans la brochure du séminaire thématique disponible au secrétariat de la Faculté et sur le site www.unine.ch/droit.

E. Master of Law sans orientation

Pour obtenir un Master of Law sans orientation, l'étudiant choisit librement des cours à option pour 60 crédits ECTS parmi la liste générale des cours sous chiffre II.C. (pages 6 à 8).

III. Les orientations du Master of Law

Pour obtenir un Master of Law avec une ou deux orientations (maximum), l'étudiant doit faire valoir pour chaque orientation 32 crédits ECTS de cours spécifiques à cette orientation (dont 20, 22, 24 ou 26 crédits ECTS, selon l'orientation, sont obligatoires).

A. Orientation « avocature (professions judiciaires) »

Cours obligatoires (20 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Droit des professions judiciaires	2 h. / A	4	Oral
International Arbitration ⁺	2 h. / A	4	Oral
Modes amiables de gestion des conflits ⁺	2 h. / A	4	Oral
Négociation ⁺	2 h. / A	4	Oral
Procédure administrative	4 h. / P	8	Ecrit ^o
Procédure pénale	2 h. / A	4	Oral
Rhétorique ⁺	2 h. / P	4	Oral

⁺ Un des quatre cours doit être suivi pour un total de 4 crédits ECTS.

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (12 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin	-	8 ou 12	Mode alt. [#]
Concours francophone international de médiation organisé par le CMAP (pas de participation en 2016-2017)	-	8	Mode alt.
Contentieux international en droit des affaires	2 h. / P	4	Oral
Droit de la propriété collective	2 h. / P	4	Oral
Droit du bail	2 h. / A	4	Oral
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
Droit pénal et procédure pénale des mineurs	2 h. / P	4	Oral
Droit public approfondi : questions choisies (protection des données et fonction publique)	2 h. / P	4	Oral
International Arbitration ⁺	2 h. / A	4	Oral
International Commercial Mediation Competition	-	8 ou 12	Mode alt. [#]
Modes amiables de gestion des conflits ⁺	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	2 h. / A	4	Oral

Négociation⁺	2 h. / A	4	Oral
Procès civil social	2 h. / A	4	Oral
Propriété intellectuelle	4 h. / A	8	Oral
Rédaction de contrats	2 h. / A	4	Oral
Relations familiales internationales	2 h. / A	4	Oral
Rhétorique⁺	2 h. / P	4	Oral
Séminaire de Strasbourg	1 sem. bloc / P	4	Mode alt. [#]
Swiss Moot Court	-	4 ou 8	Mode alt. [#]
Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	12 ou 16	Mode alt. [#]

⁺ Ceux des quatre cours qui n'ont pas été suivis à titre de cours obligatoire.

[#] Voir descriptif des cours (pages 39 à 89).

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 6 à 8).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 1	Procès international en droit du travail (Séminaire de Toulon)	Automne	4
Module 5	Enlèvement international d'enfants	Automne	4
Module 6	Droit pénal et procédure pénale	Automne	4
Module 10	Module Européen - La concurrence en pratique (UE et Suisse)	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 9). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

B. Orientation bilingue « Business & Tax Law »

Cours obligatoires (24 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Droit fiscal de l'entreprise	2 h. / P	4	Oral
Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises	2 h. / A	4	Oral
International and European Taxation	2 h. / P	4	Ecrit°
Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective	2 h. / A	4	Oral

° Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (8 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Accompagnement d'un projet d'entreprise	1 h. / P	2	Ecrit°
Comparative and European Private Law	3 h. / P	6	Oral
Consolidation (ou autre cours FSE)	**	**	**
Contentieux international en droit des affaires	2 h. / P	4	Oral
Droit pénal économique	2 h. / A	4	Oral
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
European Intellectual Property Law	2 h. / P	4	Oral
European Law Moot Court Competition	-	12 ou 16	Mode alt.#
Internal Market Law of the EU	4 h. / A	8	Mode alt.
International Arbitration	2 h. / A	4	Oral
International Commercial Mediation Competition	-	8 ou 12	Mode alt.#
International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE)	**	**	**
International Investment Law	1 h. / A	2	Oral
Introduction to American Law	2 h. / A	4	Ecrit°
Lawyering Skills and Legal Writing	2 h. / A	4	Ecrit°
Négociation	2 h. / A	4	Oral
Propriété intellectuelle	4 h. / A	8	Oral
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication	2 h. / P	4	Oral
Rédaction de contrats	2 h. / A	4	Oral
Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	12 ou 16	Mode alt.#

** Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

° Examens écrits d'une durée de 2 heures.

Voir descriptif des cours (pages 39 à 89).

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 6 à 8).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 7	La place financière suisse : décryptage	Automne	4
Module 9	Domiciliation, fiscalité et assurances sociales	Printemps	4
Module 10	Module Européen - La concurrence en pratique (UE et Suisse)	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 9). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

Dans l'orientation bilingue « Business and Tax Law », la rédaction d'un mémoire en anglais valant 18 ECTS est requise.

Ce mémoire comporte en principe entre 150'000 et 200'000 caractères au total (espaces compris), ce qui correspond à environ 55 pages.

C. Orientation « droit public »

Cours obligatoires (22 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Droit constitutionnel comparé et européen	3 h. / P	6	Mode alt. ou oral
Droit du développement territorial	2 h. / A	4	Oral
Droit public approfondi : questions choisies (protection des données et fonction publique)	2 h. / P	4	Oral
Procédure administrative	4 h. / P	8	Ecrit ^o

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (10 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Appréciation des preuves	2 h. / P	4	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin	-	8 ou 12	Mode alt. [#]
Concours Jean Pictet	-	4 ou 12	Mode alt. [#]
Droit de la communication (FLSH)	*	*	*
Droit de la santé publique	4 h. / P	8	Ecrit ^o
Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes	2 h. / A	4	Oral
Droit des migrations : droits humains	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : partie générale	4 h. / P	8	Oral
Droit et progrès médical	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force) (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2017-2018)	2 h. / A	4	Ecrit ^o
Droit pénal administratif	2 h. / P	4	Ecrit ^o
Droit pénal et procédure pénale des mineurs	2 h. / P	4	Oral
Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale	2 h. / P	4	Oral
European Law Moot Court Competition	-	12 ou 16	Mode alt. [#]
Internal Market Law of the EU	4 h. / A	8	Mode alt.
Introduction à la science politique (FLSH)	*	*	*
Introduction aux études des migrations I : perspectives des sciences sociales et du droit (FLSH)	*	*	*
Introduction aux études des migrations II : perspectives des sciences sociales et du droit (FLSH)	*	*	*
Négociation	2 h. / A	4	Oral
Séminaire de Strasbourg	1 sem. bloc / P	4	Mode alt. [#]

Séminaire interdisciplinaire : Migrations forcées (FLSH)	*	*	*
WTO Law	4 h. / P	8	Mode alt.

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).

o Examens écrits d'une durée de 2 heures.

Voir descriptif des cours (pages 39 à 89).

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 6 à 8).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 2	Migrations en temps de crises : enjeux actuels, outils juridiques et perspectives pour l'Europe et la Suisse	Automne	4
Module 6	Droit pénal et procédure pénale	Automne	4
Module 7	La place financière suisse : décryptage	Automne	4
Module 9	Domiciliation, fiscalité et assurances sociales	Printemps	4
Module 10	Module Européen - La concurrence en pratique (UE et Suisse)	Printemps	4
Module 11	Quand le droit pénal se met au service de la santé : lutte contre la criminalité pharmaceutique	Printemps	4
Module 12	L'économie collaborative face au droit public	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 9). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

D. Orientation « droit de la santé et des biotechnologies »

Cours obligatoires (26 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Biotechnologie et environnement juridique des sciences de la vie	3 h. / P	6	Oral
Droit de la santé publique	4 h. / P	8	Ecrit°
Droit médical	4 h. / P	8	Ecrit°
Systèmes de soins et assurance maladie	2 h. / P	4	Oral

° Examens écrits d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (6 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Droit des assurances sociales approfondi	2 h. / A	4	Ecrit°
Droit du dopage	2 h. / P	4	Oral
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
Droit et progrès médical	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
Propriété intellectuelle	4 h. / A	8	Oral
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication	2 h. / P	4	Oral
Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation	2 h. / P	4	Oral

° Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 6 à 8).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 3	La robotique attaque : quid iuris	Automne	4
Module 8	Responsabilité médicale	Printemps	4
Module 11	Quand le droit pénal se met au service de la santé : lutte contre la criminalité pharmaceutique	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 9). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

E. Orientation « droit du sport »

Cours obligatoires (20 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Associations et organisations sportives	2 h. / A	4	Oral
Droit du dopage ⁺	2 h. / P	4	Oral
Droit économique et sport ⁺	2 h. / A	4	Ecrit ^o
International Arbitration	2 h. / A	4	Oral
Statut personnel du sportif ⁺	2 h. / P	4	Oral
Structures et organisations du sport suisse et international	2 h. / A	4	Oral

⁺ Deux des trois cours doivent être suivis pour un total de 8 crédits ECTS.

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (12 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Approche socio-historique du sport (FLSH)	*	*	*
Droit du dopage ⁺	2 h. / P	4	Oral
Droit économique et sport ⁺	2 h. / A	4	Ecrit ^o
Introduction à la sociologie du sport (FLSH)	*	*	*
Le sport comme « fabrique de l'homme » (FLSH)	*	*	*
Les contrats dans le domaine du sport	2 h. / P	4	Oral
Pouvoir disciplinaire des organisations sportives et aspects choisis du contentieux sportif	2 h. / P	4	Oral
Statut personnel du sportif ⁺	2 h. / P	4	Oral

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

⁺ Celui des trois cours qui n'a pas été suivi à titre de cours obligatoire.

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH). Un seul des trois cours à choix peut être suivi comme cours à option spécifique dans le Master orientation droit du sport.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 6 à 8).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 4	Les infractions dans le Code mondial antidopage	Automne	4
Module 15	Sport et paris sportifs	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 9). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

F. Orientation « droit international et européen »

Cours obligatoires (20 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Droit international des espaces ⁺ (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2016-2017)	2 h. / A	4	Oral
Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force) ⁺ (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2017-2018)	2 h. / A	4	Ecrit ^o
Internal Market Law of the EU	4 h. / A	8	Mode alt.
WTO Law	4 h. / P	8	Mode alt.

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

⁺ Un des deux cours doit être suivi.

Cours à option spécifiques (12 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Comparative and European Private Law	3 h. / P	6	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin	-	8 ou 12	Mode alt. [#]
Concours Jean Pictet	-	4 ou 12	Mode alt. [#]
Contentieux international en droit des affaires	2 h. / P	4	Oral
Droit constitutionnel comparé et européen	3 h. / P	6	Mode alt. ou oral
Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes	2 h. / A	4	Oral
Droit des migrations : droits humains	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : partie générale	4 h. / P	8	Oral
Droit international humanitaire (droit des conflits armés)	2 h. / P	4	Oral
European Intellectual Property Law	2 h. / P	4	Oral
Droit pénal économique	2 h. / A	4	Oral
European Law Moot Court Competition	-	12 ou 16	Mode alt. [#]
International and European Taxation	2 h. / P	4	Ecrit ^o
International Arbitration	2 h. / A	4	Oral
International Investment Law	1 h. / A	2	Oral
Introduction to American Law	2 h. / A	4	Ecrit ^o
Lawyering Skills and Legal Writing	2 h. / A	4	Ecrit ^o
Rédaction de contrats	2 h. / A	4	Oral
Relations familiales internationales	2 h. / A	4	Oral
The Law of External Relations of the European Union	4 h. / P	8	Mode alt.

Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	12 ou 16	Mode alt.#
--	---	----------	------------

° Examens écrits d'une durée de 2 heures.

Voir descriptif des cours (pages 39 à 89).

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 6 à 8).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 1	Procès international en droit du travail	Automne	4
Module 2	Migrations en temps de crises : enjeux actuels, outils juridiques et perspectives pour l'Europe et la Suisse	Automne	4
Module 5	Enlèvement international d'enfants	Automne	4
Module 10	Module Européen - La concurrence en pratique (UE et Suisse)	Printemps	4
Module 14	La Commission du droit international des Nations Unies	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 9). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

G. Orientation « droit social »

Cours obligatoires (24 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Droit de la prévoyance professionnelle ⁺	2 h. / A	4	Oral
Droit des assurances sociales approfondi	2 h. / A	4	Ecrit ^o
Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes ⁺	2 h. / A	4	Oral
Droit des migrations : droits humains ⁺	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : partie générale ⁺	4 h. / P	8	Oral
Droit du bail ⁺	2 h. / A	4	Oral
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale	2 h. / P	4	Oral
Systèmes de soins et assurance maladie ⁺	2 h. / P	4	Oral

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

⁺ Des cours doivent être suivis pour un total de 12 crédits ECTS.

Cours à option spécifiques (8 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Droit de la prévoyance professionnelle ⁺	2 h. / A	4	Oral
Droit de la propriété collective	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes ⁺	2 h. / A	4	Oral
Droit des migrations : droits humains ⁺	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : partie générale ⁺	4 h. / P	8	Oral
Droit du bail ⁺	2 h. / A	4	Oral
Droit international humanitaire (droit des conflits armés)	2 h. / P	4	Oral
Droit médical	4 h. / P	8	Ecrit ^o
Droit public approfondi : questions choisies (protection des données et fonction publique)	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de gestion des conflits	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	2 h. / A	4	Oral
Procédure administrative	4 h. / P	8	Ecrit ^o
Procès civil social	2 h. / A	4	Oral
Rédaction de contrats	2 h. / A	4	Oral
Relations familiales internationales	2 h. / A	4	Oral
Systèmes de soins et assurance maladie ⁺	2 h. / P	4	Oral
Victimes : de la psychologie au droit	2 h. / P	4	Oral

^o Examens écrits d'une durée de 2 heures.

⁺ Uniquement les cours qui n'ont pas été suivis à titre de cours obligatoires.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 6 à 8).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 1	Procès international en droit du travail (Séminaire de Toulon)	Automne	4
Module 2	Migrations en temps de crises : enjeux actuels, outils juridiques et perspectives pour l'Europe et la Suisse	Automne	4
Module 9	Domiciliation, fiscalité et assurances sociales	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 9). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

H. Orientation « innovation – propriété intellectuelle – PME »

Cours obligatoires (26 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Accompagnement d'un projet d'entreprise	1 h. / P	2	Ecrit ^o
Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises	2 h. / A	4	Oral
Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective	2 h. / A	4	Oral
Propriété intellectuelle	4 h. / A	8	Oral
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication	2 h. / P	4	Oral
Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation	2 h. / P	4	Oral

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (6 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie	3 h. / P	6	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Consolidation (ou autre cours FSE)	**	**	**
Droit fiscal de l'entreprise	2 h. / P	4	Oral
Droit du travail approfondi	2 h. / P	4	Oral
European Intellectual Property Law	2 h. / P	4	Oral
International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE)	**	**	**
Rédaction de contrats	2 h. / A	4	Oral

** Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 6 à 8).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 3	La robotique attaque : quid iuris	Automne	4
Module 10	Module Européen - La concurrence en pratique (UE et Suisse)	Printemps	4
Module 13	Aspects juridiques du Manufacturing 4.0	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 9). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

I. Orientation « droit pénal et criminologie »

Cours obligatoires (24 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Appréciation des preuves ⁺	2 h. / P	4	Oral
Droit des professions judiciaires	2 h. / A	4	Oral
Droit pénal administratif	2 h. / P	4	Ecrit ^o
Droit pénal économique ⁺	2 h. / A	4	Oral
Droit pénal et procédure pénale des mineurs	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de résolutions des conflits en matière pénale	2 h. / A	4	Oral
Procédure pénale	2 h. / A	4	Oral

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

⁺ Un des deux cours doit être suivi pour un total de 4 crédits ECTS.

Cours à option spécifiques (8 crédits ECTS)

Enseignements	Heures hebdo.	ECTS	Evaluation
Appréciation des preuves ⁺	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : droits humains	2 h. / P	4	Oral
Droit du dopage	2 h. / P	4	Oral
Droit international humanitaire (droit des conflits armés)	2 h. / P	4	Oral
Droit pénal économique ⁺	2 h. / A	4	Oral
Modes amiables de gestion des conflits	2 h. / P	4	Oral
Pouvoir disciplinaire des organisations sportives et aspects choisis du contentieux sportif	2 h. / P	4	Oral
Rhétorique	2 h. / P	4	Oral
Victimes : de la psychologie au droit	2 h. / P	4	Oral

⁺ Celui des deux cours qui n'a pas été suivi à titre de cours obligatoire.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 6 à 8).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 2	Migrations en temps de crises : enjeux actuels, outils juridiques et perspectives pour l'Europe et la Suisse	Automne	4
Module 4	Les infractions dans le Code mondial antidopage	Automne	4
Module 6	Droit pénal et procédure pénale	Automne	4
Module 8	Responsabilité médicale	Printemps	4
Module 11	Quand le droit pénal se met au service de la santé : lutte contre la criminalité pharmaceutique	Printemps	4
Module 15	Sport et paris sportifs	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 9). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

IV. Master of Law bilingue commun avec l'Université de Lucerne

A. Plan d'études

Le Master of Law bilingue commun Neuchâtel et Lucerne est ouvert aux étudiants titulaires du titre de Bachelor of Law d'une Faculté de droit suisse ou d'un titre jugé équivalent.

Les étudiants peuvent commencer le Master of Law bilingue soit à Lucerne soit à Neuchâtel, au début du semestre d'automne ou de printemps.

Le Master of Law bilingue se compose de 120 crédits ECTS dont 60 crédits ECTS doivent être acquis à l'Université de Neuchâtel et 60 crédits ECTS à l'Université de Lucerne, selon le plan d'études lucernois.

B. Plan d'études à Lucerne

La partie lucernoise du Master of Law bilingue est composée des disciplines suivantes du plan d'études du Master of Law général (pour les détails, se référer au Règlement d'études et d'examens « Studien- und Prüfungsordnung (vom 29. Juni 2011) ») :

Discipline	ECTS
1. Cours à option (enseignements libres) Les étudiants choisissent des cours pour un total de 50 crédits ECTS parmi l'ensemble des enseignements proposés dans le cadre du Master of Law général.	50
2. Mémoire de Master Les étudiants doivent rédiger un mémoire (en allemand) d'environ 35-40 pages, dont le thème peut être choisi parmi toutes les disciplines du programme de Master.	10
TOTAL	60

C. Plan d'études à Neuchâtel

Dans la partie neuchâteloise du Master of Law bilingue, les étudiants doivent effectuer les prestations d'études suivantes :

Discipline	ECTS
1. Cours à option A choisir parmi la liste générale des cours à option qui figurent sous chiffre II.C ci-dessus (pages 6, 7 et 8). Pour obtenir le diplôme de Master of Law bilingue avec une orientation, les étudiants doivent remplir les conditions prévues pour cette orientation et rappelées ci-dessus sous chiffres III.A à III.I (ie. acquérir au minimum 32 crédits ECTS de cours spécifiques, dont les crédits ECTS relatifs aux cours obligatoires).	40
2. Modules du séminaire thématique Les étudiants choisissent trois modules parmi tous les modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D ci-dessus (page 9). Pour obtenir le diplôme de Master of Law bilingue avec une orientation, les étudiants doivent remplir les conditions prévues pour cette orientation et rappelées ci-dessus sous chiffres III.A à III.I (ie. obtenir l'attestation d'un module relatif à cette orientation). Un module du séminaire thématique peut être remplacé par un stage pratique dans un milieu juridique d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps.	12
3. Mémoire de Master Les étudiants doivent rédiger un mémoire de Master d'environ 30 pages dans l'une des branches proposées aux étudiants du Master of Law à Neuchâtel. Pour obtenir le diplôme de Master of Law bilingue avec une orientation, les étudiants doivent remplir les conditions prévues pour cette orientation. Pour l'orientation « Business & Tax Law », le mémoire doit être rédigé en anglais. Au surplus, l'article 19 du Règlement d'études et d'examens est applicable par analogie.	8
TOTAL	60

V. Double Master of Law bilingue avec le King's College London

A. Plan d'études

Le double Master of Law bilingue avec le King's College London est ouvert aux étudiants inscrits en Master of Law à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel y ayant déjà effectué une année et obtenu 60 crédits ECTS. Il a été mis en place en 2009 conjointement avec la School of Law du King's College London et offre une vraie double formation composée d'un Master of Law de l'Université de Neuchâtel et d'un LL.M du King's College London.

Cette double formation véritablement bilingue permet aux participants d'étudier une année à Neuchâtel et une année au cœur de Londres. Les étudiants passent deux semestres dans chaque Université où ils suivent les enseignements spécifiques prévus (cours et séminaires) et rédigent un mémoire en anglais qui peut être codirigé par un professeur de Londres et un professeur de Neuchâtel.

Le double Master se compose de 120 crédits ECTS dont 60 crédits ECTS doivent être acquis à l'Université de Neuchâtel et 60 crédits ECTS au King's College London, selon le plan d'études londonien.

B. Plan d'études à Londres

Programme du LL.M. défini par le King's College London (cours à choisir dans la liste générale du programme), y compris un mémoire en anglais, lequel peut être codirigé par un professeur de la School of Law du King's College London et un professeur de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel.

C. Plan d'études à Neuchâtel

Programme libre de 60 crédits ECTS composé de cours à option, modules du séminaire thématique à choisir dans la liste générale du programme de Master of Law.

VI. Master in Comparative Health Law / Master commun bilingue en droit comparé de la santé

A. Plan d'études

Le Master in Comparative Health Law (en français « Master commun bilingue en droit comparé de la santé ») des Universités de Neuchâtel, Paris V Descartes et King's College est ouvert aux étudiants titulaires du titre de Bachelor of Law d'une Faculté de droit suisse ou d'un titre jugé équivalent.

Un nombre maximum de 25 étudiants est admis par année universitaire, pour des raisons pédagogiques et pour assurer la qualité de l'enseignement. La sélection des candidats est effectuée en principe sur dossier par le comité interinstitutionnel du programme.

Les étudiants qui ne sont pas de langue maternelle anglaise doivent atteindre le niveau d'anglais exigé par la Faculté de droit du King's College de Londres pour un étudiant de 3ème cycle, à savoir soit l'IELTS avec une note minimale de 7, soit le Cambridge Proficiency avec la note A. Les étudiants qui ne sont pas de langue maternelle française doivent être titulaires d'un certificat ou diplôme attestant que leur niveau de français correspond au niveau C1 du référentiel européen.

Le Master in comparative Health Law commence toujours au semestre d'automne à Paris V Descartes. Le semestre de printemps se déroule ensuite à Neuchâtel. Les étudiants poursuivent le programme au semestre d'automne à Londres. Pour le 4ème semestre, les étudiants s'inscrivent dans l'université de leur choix afin de rédiger leur mémoire de Master.

Pour l'obtention du Master, l'étudiant doit acquérir un total de 120 crédits ECTS, soit 30 crédits ECTS par semestre, selon le plan d'études établi par les universités partenaires.

Les modalités de cours ainsi que la forme des examens et du Mémoire de Master sont déterminées par les règlements des universités partenaires concernées.

B. Plan d'études à Paris Descartes

La partie parisienne du Master a lieu durant le semestre d'automne.

Les étudiants doivent effectuer un cursus comprenant les disciplines suivantes (30 crédits ECTS) :

Enseignements	ECTS
Politiques de santé : aspects comparatifs	6
Responsabilité en santé	4
Tort law and medical liability	3
Droit des malades : aspects de droit comparé	5
Droit des produits de santé	5
Les conférences de la globalisation de la santé	3
Financement et santé	4

C. Plan d'études à Neuchâtel

La partie neuchâteloise du Master (30 crédits ECTS) a lieu durant semestre de printemps.

Les étudiants doivent effectuer un cursus comprenant des cours obligatoires (pour un total de 26 crédits ECTS) et des cours à option (pour un total de 4 crédits ECTS).

Cours obligatoires (26 crédits ECTS)

Enseignements	Heures par semestre	ECTS	Evaluation
Biotechnologie et environnement juridique des sciences de la vie	42	6	Oral
Droit de la santé publique	56	8	Écrit°
Droit médical	56	8	Écrit°
Droit et progrès médical	28	4	Oral

°Examens écrits d'une durée de 2 heures

Cours à option spécifiques (4 crédits ECTS)

Enseignements	Heures par semestre	ECTS	Evaluation
Système de soins et assurance maladie	28	4	Oral
Droit du dopage	28	4	Oral
Stage pratique juridique dans le domaine de la santé	1 mois à plein temps	4	Rapport écrit

D. Plan d'études à Londres

Le programme d'enseignements proposé à Londres (30 crédits ECTS) a lieu durant le semestre d'automne.

Il se compose d'un enseignement obligatoire (valant 10 crédits ECTS) et de cours à options spécifiques (pour un total de 20 crédits ECTS).

Cours obligatoires (10 crédits ECTS)

Enseignement	ECTS
Medical law 1 : Consent, refusal & request	10

Les étudiants devront également obtenir 20 autres crédits ECTS parmi la liste proposée ci-dessous :

Cours à option spécifiques (20 crédits ECTS)

Enseignements	ECTS
Law at the end of life	10
Law and reproduction	10
Mental health law : the civil context	10

Mémoire de Master (30 crédits ECTS)

Durant le 4ème semestre, la rédaction du mémoire de Master s'effectue, soit en français, soit en anglais, dans l'université choisie par l'étudiant, sous la supervision d'un professeur de l'une des trois universités partenaires et selon les modalités déterminées par ces dernières.

VII. Annexes

Modes alternatifs d'évaluation

1. Mode d'évaluation des connaissances pour les cours « WTO Law », « The Law of External Relations of the European Union » et « Internal Market Law of the EU »

L'évaluation des connaissances pour les cours « WTO Law », « The Law of External Relations of the European Union » et « Internal Market Law of the EU » s'effectue de la manière suivante :

- a) L'évaluation des étudiants a lieu sur la base d'un mode alternatif d'évaluation. Seuls les étudiants ayant échoué dans le mode alternatif d'évaluation sont soumis à un examen « classique » (oral) organisé lors de la prochaine session d'examens à laquelle ils s'inscrivent. L'échec à cet examen oral est définitif.
- b) Une part importante de la note finale se fonde sur la participation en classe, de sorte que la présence aux cours est fortement souhaitée et recommandée.
- c) Le mode alternatif d'évaluation repose sur les facteurs suivants :
 1. Les étudiants doivent répondre à un questionnaire écrit à choix multiples à la mi-semester (valeur : 50% de la note).
 2. Les étudiants doivent répondre à un second questionnaire écrit à choix multiples à la fin du semestre (valeur : 50% de la note). Les étudiants disposent d'une durée de deux heures pour répondre à chacun des deux questionnaires.
 3. La note finale est composée de la note moyenne obtenue aux deux questionnaires. La participation active aux cours est, le cas échéant, prise en compte comme facteur d'amélioration de la note finale. En revanche, la non-participation n'influence aucunement la note finale.

Afin de connaître au plus vite les étudiants qui doivent être évalués, une liste définitive de participation aux cours est établie lors de la troisième semaine du semestre du cours. Aucune modification ultérieure ne peut être apportée à cette liste.

2. Mode d'évaluation des connaissances pour le cours « Droit constitutionnel comparé et européen »

L'évaluation des connaissances pour le cours « Droit constitutionnel comparé et européen » s'effectue de la manière suivante :

1. Les étudiants ont le choix entre :

- l'examen « classique » (oral), passé à l'issue du semestre du cours et dont l'objet porte sur la matière du cours; et
- la présentation, dans le courant du semestre du cours, d'un travail écrit de droit constitutionnel comparé, de 20 à 40 pages environ, sur un thème préalablement discuté avec l'enseignant et agréé par celui-ci (mode alternatif).

Lorsque l'étudiant a choisi la présentation d'un travail écrit et qu'il passe ensuite à un examen oral, il est réputé avoir échoué au travail écrit, ce qui lui compte comme un premier échec.

2. Pour les étudiants qui choisissent le mode alternatif, la validation des résultats s'effectue selon la procédure suivante :

- le travail est rédigé individuellement;
- une fois achevé, le travail est remis à l'enseignant, lequel le corrige et l'évalue par une note, communiquée à l'étudiant concerné;
- si la note est suffisante, l'étudiant peut demander qu'elle soit validée en déclarant renoncer à l'examen oral; il le fait par une déclaration écrite remise à l'enseignant dans les dix jours qui suivent la communication de la note du travail; cette note se substitue alors à celle de l'examen oral et est acquise (elle est inscrite au procès-verbal des examens prévu par l'article 16 al. 2 du Règlement d'études et d'examens);
- les étudiants qui renoncent à faire valider la note du travail doivent se présenter à l'examen oral, en s'inscrivant à ce dernier conformément aux dispositions correspondantes du Règlement d'études et d'examens; dans cette hypothèse, seule est acquise la note obtenue à l'examen, même si elle est inférieure à celle du travail;
- si la note du travail est insuffisante, l'étudiant concerné doit se présenter à l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.

3. Mode d'évaluation des connaissances pour le cours « Droit et progrès médical »

L'évaluation des connaissances pour le cours « Droit et progrès médical » s'effectue de la manière suivante :

1. Les étudiants ont le choix entre :

- l'examen « classique » (oral, avec préparation de 15 minutes), passé à l'issue du semestre du cours. L'évaluation porte sur les compétences de l'étudiant à présenter ses connaissances transversales sur l'ensemble de la matière. L'étudiant doit être prêt à répondre à une ou plusieurs questions tirées au sort. Il n'a pas le choix des questions; et
- le mode alternatif d'évaluation qui porte sur un rapport écrit de 10 à 15 pages (maximum) et un exposé oral, de 15 minutes au maximum, présenté en classe par l'étudiant, sur un thème spécifique. L'étudiant a le libre choix de la question dans les limites de la matière enseignée, le thème étant toutefois arrêté au moins quatre semaines avant la présentation, d'entente avec l'enseignant. Le rapport écrit doit être déposé une semaine avant la présentation orale.

2. Dans le mode alternatif d'évaluation, le rapport écrit représente 80% de la note et l'exposé oral 20%. L'enseignant responsable corrige le rapport à bref délai et, s'il est jugé suffisant (note égale ou supérieure à 4), lui attribue une note qu'il communique à l'étudiant en même temps que la note de l'exposé oral. Si le rapport écrit est jugé insuffisant quoique perfectible, l'étudiant est invité à apporter les corrections nécessaires dans un délai maximum de cinq jours.

Si le rapport écrit est jugé à ce point insuffisant que des corrections ne permettraient pas de le rendre acceptable, ou lorsqu'il n'est toujours pas suffisant au terme du délai supplémentaire de cinq jours, il est réputé échoué. L'étudiant doit alors passer l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.

L'enseignant responsable transmet la note finale au secrétariat de la Faculté qui adresse à l'étudiant un procès-verbal contenant la note et les crédits ECTS (4) obtenus, comme en cas d'examen oral.

4. Mode d'évaluation des connaissances pour le « Séminaire de Strasbourg »

L'évaluation des connaissances pour le « Séminaire de Strasbourg » s'effectue de la manière suivante :

A. Règles générales de validation des résultats du séminaire (option)

1. Le travail de chaque étudiant fait l'objet d'une appréciation personnelle sous forme d'une attestation de réussite, qui se base sur la prestation du groupe auquel il participe ainsi que sur sa prestation personnelle au sein du groupe.
2. En raison de la nature même de ce séminaire, en dérogation à l'art. 17 al. 3 du Règlement d'études et d'examens, l'étudiant qui échoue doit remplacer le séminaire par une autre branche à option.

B. Appréciation et évaluation du travail

Le travail de chaque groupe – et de chacun des membres du groupe – fait l'objet d'une évaluation, selon les modalités suivantes :

1. Dans un premier temps, le travail du groupe est évalué, pour chaque exercice, par une appréciation collective (appréciation de groupe). Celle-ci, qui sera identique pour tous les membres du groupe, se fonde sur les éléments d'appréciation suivants :
 - le résultat matériel du travail effectué par le groupe, tel qu'il est présenté lors des séances plénières et en fonction des attentes exprimées dans le mandat de l'exercice;
 - la méthode de travail et de présentation/négociation du groupe;
 - subsidiairement, l'intensité (effort) de travail du groupe lors de la préparation des séances plénières peut être prise en compte.
2. L'étudiant se voit également attribuer une appréciation individuelle en fonction de ses propres prestations au sein du groupe, que ce soit lors des séances de groupes ou lors des séances plénières. Cette appréciation se fonde sur les éléments suivants :
 - l'apport intellectuel et matériel de l'individu au travail et à la dynamique du groupe;
 - l'esprit d'initiative et la participation active au travail du groupe (y compris à la présentation/négociation en plenum);
 - le sens de la collégialité.
3. Les deux appréciations (collective et individuelle) sont prises en compte pour la délivrance de l'attestation de réussite.

5. Mode d'évaluation des connaissances pour les concours et les Moot Courts

L'évaluation des connaissances pour les concours et les Moot Courts s'effectue de la manière suivante :

1. Le Règlement de chacun des concours et des Moot Courts est applicable.
2. Une participation active est requise pour l'attribution des crédits ECTS. Une attribution différenciée du nombre de crédits ECTS peut être faite en fonction de la participation à tout ou partie du concours ou du Moot Court.
3. Une attestation de participation est remise à chaque participant.
4. Les modalités relatives au Swiss Moot Court sont indiquées dans la directive du 21 mars 2013 à télécharger sur le site de la Faculté de droit.

VIII. Descriptifs des cours

ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET D'ENTREPRISE – FERNAND CHAPPUIS

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME » ET « BUSINESS AND TAX LAW »
- COURS BLOCS, EN PRINCIPE AU DÉBUT/MILIEU DU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017, CORRESPONDANT À 1 HEURE HEBDOMADAIRE (2 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours tend à sensibiliser l'étudiant aux aspects pluridisciplinaires de la création et du développement d'un projet d'entreprise (approche combinée par rapport à (i) l'entrepreneur et à (ii) ses conseillers, notamment juridiques).

Contenu : dans le premier bloc, les problèmes de maintien du secret autour d'un projet d'entreprise seront examinés de manière approfondie et pluridisciplinaire (aspects civils et pénaux), spécialement par rapport aux fondateurs, aux investisseurs, aux employés et autres partenaires (convention de confidentialité, prohibition de concurrence, interdiction de débauchage, etc.).

Dans les blocs suivants, une attention particulière sera portée sur des thématiques spécifiques, fréquentes en pratique (cf. plan du cours disponible sur *Moodle*).

Si la possibilité se présente, les étudiants seront impliqués dans la gestion d'un dossier réel de droit des affaires (p. ex. constitution d'une société) et pourront assister à l'instrumentation *live* d'une constitution de société (SA ou Sàrl), en présence du notaire et des clients (p. ex. fondateurs de la société).

Lors du cours, des exemples de documents habituellement utilisés dans la pratique des conseillers juridiques d'entreprises seront discutés et confrontés à des situations tirées de la pratique. Vu les tendances de la pratique à utiliser l'anglais comme langue de travail, une partie intégrera l'anglais (*Legal Due Diligence*), avec des documents à analyser rédigés en anglais (dépend du temps à disposition, notamment si la séquence de l'instrumentation d'une constitution de société est jouée).

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures (un examen à blanc est réalisé pendant le cours).

Documentation : cas pratiques remis par l'enseignant, résumés, contrôle continu.

Forme de l'enseignement : examen de situations réelles permettant de dégager les aspects théoriques indispensables et les implications dans la pratique.

Cours donné en français et, le cas échéant, en anglais; examen de documents rédigés principalement en anglais. Si la possibilité se présente, un apéritif-rencontre avec des praticiens (préposé du registre du commerce, etc.) est organisé pour les étudiants.

Equipe enseignante : Fernand Chappuis.

APPRÉCIATION DES PREUVES – JOËLLE VUILLE

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : cet enseignement a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir les bases d'une appréciation critique des modes de preuves les plus courants, de leur apprendre à évaluer la qualité d'un article scientifique sur une question de preuve et à en tirer les informations utiles pour un argumentaire. Il vise également à enseigner aux étudiants quelles ressources sont à leur disposition pour se renseigner sur un mode de preuve donné et quelles sont les principales aides à la décision.

Contenu :

- Introduction :
 - preuves et inférences : modes de raisonnement
 - notions : preuves directes/indirectes, preuves contraires, preuves négatives et absence de preuves, pertinence, crédibilité, valeur probante
 - appréciation des preuves : l'approche rationaliste.
- Approche critique de quelques modes de preuve courants :
 - déclaration des parties et témoignages
 - en général
 - prévenu/aveux (méthodes d'interrogatoire, méthode REID, méthode PEACE, détection du mensonge, faux aveux)
 - victime (y compris cas particuliers comme le « battered woman syndrome », le « rape trauma syndrome », stress posttraumatique)
 - témoins vulnérables tels les enfants et les personnes souffrant de troubles mentaux, informateurs.
 - expertises psychiatriques (responsabilité et dangerosité, y compris neurosciences)
 - expertises techniques et scientifiques, approche bayésienne
 - ADN : identification/paternité,
 - dactyloscopie et traces d'outils,
 - enregistreurs de données à bord de véhicules automobiles,
 - titres (expertise évaluant l'authenticité de documents/signatures).
 - modes de preuve dont la fiabilité scientifique est insuffisamment établie (not. incendies, syndrome du bébé secoué)
- Prise de décision :
 - théorie de la décision
 - heuristiques de raisonnement et biais cognitifs.
- Aides à la décision :
 - « wigmores charts »
 - « outlines », chronologies, narrations
 - réseaux bayésiens.
- Conclusion :
 - appréciation erronée des preuves et conséquences judiciaires.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, sans documentation (excepté les textes officiels, qui sont autorisés et peuvent être annotés).

Documentation : support de cours PowerPoint et liste de références bibliographiques disponibles sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours.

Equipe enseignante : Joëlle Vuille, privat-docent.

APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE DU SPORT (FLSH) – CHRISTOPHE JACCOUD

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Approche socio-historique du sport » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS SPORTIVES – SÉBASTIEN BESSON

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : comprendre et approfondir les mécanismes de fonctionnement et décisionnels de l'association ainsi que le règlement du contentieux, mettre en pratique ces compétences et être capable de rédiger des statuts standards, évaluer les cas dans lesquels la forme de l'association doit être privilégiée, analyser et remédier aux faiblesses structurelles d'associations existantes.

Contenu : l'association de droit suisse représente la forme la plus courante de corporation de droit privé. Elle est particulièrement importante dans le domaine du sport, au vu du nombre d'organisations sportives (fédérations nationales et internationales, clubs de sport) disposant d'un siège en Suisse et ayant opté pour cette forme de personne morale. Après avoir analysé notamment la constitution, les statuts, les organes, le sociétariat, la responsabilité et la dissolution de l'association, ce cours propose également une présentation et une analyse de la fondation ainsi que de quelques autres formes de personnes morales rencontrées dans le sport.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique et/ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives légèrement annotées; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement : cours interactifs avec participation des étudiants.

Equipe enseignante : Prof. Sébastien Besson.

BIOTECHNOLOGIES ET ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES SCIENCES DE LA VIE – DANIEL KRAUS

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET DU MASTER COMMUN BILINGUE EN DROIT COMPARÉ DE LA SANTÉ OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 3 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (6 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour objectif de traiter de façon approfondie les questions de propriété intellectuelle relatives aux biotechnologies, de même que les questions se rapportant plus généralement au génie génétique et à la recherche sur les cellules souches.

A la fin du cours, les étudiants devront être capables :

- d'expliquer quelles inventions sont protégées et lesquelles ne le sont pas dans les biotechnologies
- d'identifier les différents intérêts en présence aux niveaux national et international concernant la problématique de la brevetabilité des inventions biotechnologiques
- d'expliquer de quelle façon l'équilibre est assuré entre la nécessité de stimuler l'innovation, la recherche et l'accès aux biotechnologies
- d'utiliser les sources juridiques nationales et internationales topiques.

Contenu : ouvert aux étudiants ayant suivi le cours de Principes généraux de la propriété intellectuelle, le cours de biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie propose une approche des principales questions posées par la brevetabilité du vivant. La problématique est envisagée non seulement sous l'angle de la loi sur les brevets d'invention, mais aussi en relation avec les législations se rapportant au génie génétique et à la recherche sur les cellules souches notamment.

Après une introduction au droit international de la propriété intellectuelle, le cours traite des questions de brevetabilité du vivant, des exceptions à la brevetabilité dans le domaine biotechnologique et de l'étendue de la protection, avant d'aborder les thèmes du génie génétique et de la recherche sur les cellules souches. Les questions d'accès aux ressources génétiques, de protection des connaissances traditionnelles et de l'accès aux médicaments y sont également traitées. Chaque étudiant est appelé à présenter une décision judiciaire en classe.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Seules les versions imprimées des conventions et des lois sont autorisées à l'examen, à l'exclusion de tout moyen électronique. Les annotations autorisées se limitent à des marquages de couleur et des renvois d'un article à un autre. Toute infraction à ces règles constitue une situation de « fraude », auquel cas les éléments non admis seront retirés et l'examen pourra être réputé échoué.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est mise à disposition sur la plateforme *Moodle*.

Equipe enseignante : Prof. Daniel Kraus, avec la collaboration du Prof. Félix Kessler (Faculté des sciences de l'UniNE).

COMPARATIVE AND EUROPEAN PRIVATE LAW – OLIVIER RISKE (EN REMPLACEMENT DU PROF. CHRISTOPH MÜLLER)

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 3 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (6 CRÉDITS ECTS)

Goals: this lecture echoes the phenomenon of globalization and « europeanisation » of contemporary Private Law. It aims at enhancing the awareness of the students that their own legal system is not the only way to apprehend the law. Today, lawyers cannot any longer study Swiss law from a purely national perspective, but have to understand, interpret and apply this law on the basis of Comparative and in particular European Law.

Content: the lecture is divided into four parts: the first part consists in an introduction to Comparative Law (functions, goals, methods, overview of the principal legal systems). The second part is dedicated to the analysis of a specific legal figure (e.g. medical liability for the birth of an undesired child) in different legal systems. The third part studies different aspects of U.S. Law (Common Law), such as torts, negligence, products liability, punitive damages, class actions, lawyer's fees and jury trials. The subject of the fourth part is European Private Law and its influence on Swiss Private Law, with regard to legislation, case law and doctrine.

The lecture is designed for students who are interested in the international dimension of Private Law. It is highly recommended for students following the orientations « Business and Tax Law », « Avocature (professions judiciaires) » and « Droit international et européen ».

As this lecture is taught in English, a fair mastering of the language of Shakespeare is indispensable, even though it will of course be taken into account that most students are not English native speakers.

The lecture includes a half-day *extra muros* at the Swiss Institute of Comparative Law (ISDC) in Lausanne.

Examination: open book oral exam of 15 minutes in English, with preparation time; active participation in class discussions is required and counts for half of the final grade.

Documentation: none. All the course material will be available on *Moodle*.

COMPETITION LAW AND POLICY – EVELYNE CLERC

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT PUBLIC », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectives:

- identify the main business practices that may distort competition
- understand the use of economics in the analysis of legal problems
- be familiar with antitrust procedural enforcement and institutional framework
- apply EU/CH competition law (legislation, policy documents, decisions and case-law) to case-studies and complex fact patterns
- discuss critically the legal and economic principles underpinning the control of anti-competitive practices, regulatory policies and institutional framework.

Content: this course examines competition law and policy in the global economy. We will predominantly compare Switzerland and European Union competition laws and enforcement practices.

The course addresses the main features of competition law: market power, cartels between rivals, anti-competitive clauses in vertical distribution agreements, unilateral abuse of a dominant position, and merger control. In addition, it assesses the interface between intellectual property rights and competition law, as well as the relationship between antitrust and sector-specific regulation. While contemporary competition law rests on insights gained from economics, it is not devoid of other (non-economic) policy considerations. All topics are examined in the light of the goals of competition law, of the economic approach and its limitations in the light of non-economic (political, social, environmental) considerations. Apart from substantive law, particular attention is devoted to enforcement by competition

authorities: imposition of fines and criminal penalties against firms and individuals, considerations of due process rights in administrative and judicial procedures, as well as international cooperation between competition authorities in a multi-jurisdictional system. Alongside public enforcement, private litigation is increasingly important and often involves third-country jurisdictions, in particular the United States. While focusing on EU/Swiss competition laws, we will also consider some important areas of convergence/divergence with US antitrust law and discuss the legal, economic, procedural and political reasons for those differences. All topics are examined in the light of significant recent case-law.

The last part of the course will consider the public procurement law regime: the entities and contracts covered, the award procedures, the selection of bidders and the award criteria. It will highlight the regulatory mechanisms under which the state intervenes as an actor in a market economy.

Assessment: 15-minutes oral exam based on resolution of hypothetical case, with preparation time. The exam is closed book, which means that students may only rely on legislation and notes drafted during preparation.

Teaching and study materials: syllabus, course materials and additional information regarding the precise topics of the lectures and how to prepare for them are provided on the *Moodle* course website.

Teaching method: students are expected to read the assigned materials before each class, to make case presentations, to solve case studies and to participate actively in class discussions. A practical step-by-step toolkit will help students to analyse cases.

Instructor: Prof. Evelyne Clerc.

CONCOURS EUROPÉEN DES DROITS DE L'HOMME RENÉ CASSIN – PASCAL MAHON

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (8 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 12 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITES ET ORALES)

Le concours Cassin, qui réunit plusieurs dizaines d'équipes en provenance de toutes les universités d'Europe, simule une procédure de recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Chaque équipe est composée de 2 à 3 étudiants par université. Le concours comporte une première phase, écrite, durant laquelle l'équipe rédige un mémoire soit de demande soit de réponse sur la base d'un cas pratique. A l'issue de cette première phase, les quinze à vingt meilleures équipes sont qualifiées pour la seconde phase, orale, qui se déroule à Strasbourg, sous forme de plaidoiries, dans les locaux de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Personne de contact et informations : Alfio Russo, assistant, alfio.russo@unine.ch/www.concourscassin.eu.

CONCOURS FRANCOPHONE INTERNATIONAL DE MÉDIATION ORGANISÉ PAR LE CMAP – N.N. – PAS DE PARTICIPATION EN 2016-2017 POUR LA FD

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (8 CRÉDITS ECTS)

L'objectif du concours est de permettre à des étudiants de Master issus d'universités de droit, d'écoles de commerce et d'écoles du Barreau, de mener une médiation dans des

conditions aussi proches que possible de la réalité et d'être jugés par des professionnels issus du monde juridique, économique et judiciaire.

Une sélection des candidats est effectuée. L'octroi ultérieur des crédits ECTS dépend d'une participation suffisante des étudiants à toutes les phases du concours.

Informations : http://www2.unine.ch/droit/moot_courts.

CONCOURS JEAN PICTET – GIOVANNI DISTEFANO

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (4 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 12 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITES ET ORALES)

Il s'agit d'un concours en droit international humanitaire rassemblant des équipes du monde entier. Chaque équipe est composée de 3 étudiants d'une même université. Après une sélection sur dossier, les équipes se retrouvent pendant 8 jours pour vivre une série de simulations (négociations, séances bilatérales ou multilatérales, etc.) et de jeux de rôles en tant qu'acteurs du droit humanitaire tels que délégués du CICR, membres d'ONG, juristes d'un ministère, ou encore commandants militaires.

Informations : www.concourspictet.org

CONSOLIDATION (OU AUTRE COURS DE FSE) – MARCO PASSARDI

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- LES MODALITÉS DE L'EXAMEN, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS ET LES HORAIRES SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES (COURS DISPENSÉ EN ANGLAIS)

Le cours « Consolidation », aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des sciences économiques, Breguet 2, CH - 2001 Neuchâtel.

CONTENTIEUX INTERNATIONAL EN DROIT DES AFFAIRES – FLORENCE GUILLAUME

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : cet enseignement a pour objectif d'approfondir les connaissances acquises dans le domaine du droit des affaires dans le cours de droit international privé dispensé dans le cadre du *Bachelor of Law*. Il vise à aider les étudiants à développer les réflexes pratiques nécessaires pour appliquer la Loi fédérale sur le droit international privé ainsi que les principales conventions ratifiées par la Suisse, dont la Convention de Lugano, et à en tirer le meilleur parti.

Contenu : les relations de droit privé entre individus et/ou sociétés commerciales sont actuellement plus souvent internationales que dépourvues d'élément d'extranéité. En particulier, les relations commerciales sont très fréquemment déployées depuis et à destination d'Etats différents. Le droit international privé des affaires présente ainsi une importance pratique considérable qui se manifeste notamment dans le cadre des litiges

soumis aux tribunaux étatiques. Le cours est consacré au droit international des affaires traité dans une perspective essentiellement procédurale (notamment compétence internationale des tribunaux et des autorités, reconnaissance et exécution des décisions étrangères) et de droit comparé (notamment droit de l'UE). Seront examinés en détails certains types de contrats internationaux (p.ex. contrat de vente internationale de marchandises et avec un consommateur, contrat conclu par internet) et d'actes illicites internationaux p.ex. délit commis sur internet, concurrence déloyale), également en fonction de l'actualité internationale. Les étudiants apprendront à intégrer les paramètres du droit international privé non seulement dans la conduite d'un litige international, mais également pour prévenir un tel litige au moment de l'entrée dans une relation d'affaires.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Le seul document autorisé pour l'examen est le Recueil de textes « Procédure civile, Exécution forcée, Droit international privé » (F. Bohnet/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn) ou le Recueil de textes « Droit international privé » (A. Bucher (édit.), Helbing & Lichtenhahn); les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Aucun objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des cas pratiques.

Documentation : la documentation du cours est disponible sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, commentaires d'arrêts, exercices.

Equipe enseignante : Prof. Florence Guillaume et un(e) assistant(e).

DROIT CONSTITUTIONNEL COMPARÉ ET EUROPÉEN – SOPHIE WEERTS (EN REMPLACEMENT DU PROF. PASCAL MAHON)

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 3 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (6 CRÉDITS ECTS), COMPRENANT PRINCIPALEMENT DES COURS EX CATHEDRA, AVEC POSSIBILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS DE FAIRE DES TRAVAUX ÉCRITS DANS LE CADRE DU MODE ALTERNATIF DE VALIDATION DES CONNAISSANCES

Objectifs : ce cours vise à sensibiliser les étudiants à l'approche comparative en droit constitutionnel (comme méthode d'analyse), à les familiariser à l'étude approfondie de questions-clés de la théorie constitutionnelle (comme discipline juridique spécifique) à partir de l'étude de différents textes constitutionnels et arrêts et, enfin, à éveiller leur sens critique par rapport aux règles juridiques (comme mode de connaissance).

Contenu : une partie introductive est consacrée à la théorie générale du droit comparé et aux développements spécifiques de l'approche comparative dans les études constitutionnelles. Une série de chapitres conduira ensuite les étudiants à aborder les grandes institutions juridiques du droit constitutionnel (les concepts classiques – Etat et constitution –, juridiction constitutionnelle, les formes d'organisation – horizontale et verticale – de l'Etat, les droits fondamentaux et les enjeux constitutionnels contemporains (par exemple la référence à la Charia dans le texte constitutionnel ou encore l'internationalisation du droit). A travers ces différents chapitres, les étudiants seront principalement amenés à se pencher sur les constitutions des Etats européens et d'Amérique du Nord. Le chapitre sur les droits fondamentaux sera l'occasion de comparer, au regard d'une question précise, la jurisprudence de la Cour suprême américaine avec celle de la Cour européenne des droits de l'homme. Les développements constitutionnels dans les pays du monde arabe et d'Asie seront également abordés. Le propos du cours sera illustré par une approche « droit & cinéma ».

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Les étudiants peuvent opter pour un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : les supports relatifs au cours de droit constitutionnel comparé et européen sont distribués ou mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté ou sur *Moodle*, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement : cours.

Equipe enseignante : Sophie Weerts, chargée d'enseignement.

DROIT DE LA COMMUNICATION (FLSH) – STÉPHANE WERLY

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Droit de la communication » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE – GUY LONGCHAMP

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DES MIGRATIONS : DROIT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES », « DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS », « DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE », « DROIT DU BAIL » ET « SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS).

Objectifs : aspects théoriques et pratiques de la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire (deuxième pilier), y compris les liens étroits avec les assurances sociales, le droit du travail et le droit fiscal.

Contenu : accent donné sur les droits et obligations de l'employeur, des assurés et de l'institution de prévoyance. Aspects de la responsabilité civile des différents acteurs de la prévoyance professionnelle. Analyse de cas pratiques et de la jurisprudence.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Lois à disposition.

Documentation : support de cours; casus.

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE – MARYSE PRADERVAND-KERNEN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS).

Objectifs : ce cours vise à fournir aux étudiants des connaissances approfondies dans le domaine de la propriété collective et en particulier dans celui de la propriété par étages (PPE). Il leur permet de développer les outils nécessaires à l'analyse et à la résolution des questions pratiques qui se posent dans ce domaine.

Au terme de cet enseignement, les étudiant-e-s doivent être capables :

- de présenter les principes de base en matière de propriété collective et d'expliquer leur portée;
- de définir, d'illustrer, de comparer et de mettre en relation les différentes notions faisant partie de la matière d'examen;
- d'identifier les problèmes qui peuvent se poser au vu de la réglementation légale;
- de résoudre des cas pratiques qui se posent en matière de propriété collective, en étayant la solution proposée.

Contenu : la propriété collective, et en particulier la PPE, connaît un essor sans précédent ces dernières années. Cependant, en achetant un appartement en PPE, les acquéreurs n'ont pas toujours conscience des problèmes qui peuvent se poser par la suite. Il est par conséquent fondamental de les anticiper.

Ce cours examine en détail la vie d'une PPE, de sa création à son extinction, en passant par son mode de fonctionnement (droits des propriétaires d'étages, obligations financières, litiges au sein de la PPE ou en relation avec des tiers, etc.). Il traite également des interactions entre le droit de la propriété collective et d'autres domaines, tels que les droits réels en général, le droit de la responsabilité civile et le droit du bail. Il mêle théorie, cas pratiques et jeux de rôles. L'analyse de documents destinés à la constitution et à la réglementation de la copropriété et de la PPE complète le cours.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

L'étudiant peut se munir du Code civil, du Code des obligations et de l'Ordonnance sur le registre foncier (versions de la Chancellerie fédérale ou PDF). Ces documents ne sont admis qu'à la condition qu'ils ne contiennent pas d'autres annotations que des corrections et des renvois d'articles. Ces documents doivent avoir été contrôlés par l'enseignante. Ils sont présentés en entrant dans la salle d'examen. L'utilisation d'ordinateurs, de téléphones connectés, etc. n'est pas autorisée.

En cas d'infraction à ces règles, les étudiant-e-s sont en situation de fraude. Les éléments non admis leur sont retirés et l'examen peut être réputé échoué.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est disponible sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours, sessions de cas pratiques et jeux de rôles.

Equipe enseignante : Maryse Pradervand-Kernen, maître-assistante et chargée d'enseignement.

DROIT DE LA SANTÉ PUBLIQUE – DOMINIQUE SPRUMONT

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET DU MASTER COMMUN BILINGUE EN DROIT COMPARÉ DE LA SANTÉ OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : au terme du cours, les étudiants :

- maîtriseront les notions de base en la matière (santé, maladie, handicap, soins, déterminants de la santé, systèmes de santé v. systèmes de soins, recherche en santé)
- auront une vision générale des enjeux dans le domaine avec une compréhension des principales étapes historiques du développement de la santé publique au niveau international, européen et suisse
- connaîtront l'organisation des principaux acteurs dans le domaine, en particulier les autorités compétentes aux niveaux international (OMS), européen (Commission européenne, Conseil de l'Europe, ECDC, EMA, EFSA) et suisse (OFSP, Swissmedic)
- auront une connaissance détaillée de la législation applicable dans les domaines de la police sanitaire (lutte contre les maladies transmissibles, contrôle des produits

thérapeutiques et des denrées alimentaires et réglementation des professionnels de la santé) et de la prévention et la promotion de la santé

- seront en mesure d'anticiper les principaux enjeux actuels dans le domaine.

Contenu : dès les années 70 a été mise en évidence l'existence de déterminants de la santé, dont l'influence sur la santé de chacun et sur celle de la population en général s'avèrent largement supérieurs au simple accès aux soins, ceci malgré les progrès fulgurants de la médecine moderne. L'environnement physique, les relations sociales et les comportements individuels sont ainsi des facteurs essentiels afin de garantir la protection et la promotion de la santé de tous. Le premier objectif du cours sera de familiariser les étudiants aux dernières connaissances dans le domaine ainsi qu'aux notions de base en la matière (santé, maladie, handicap, soins, déterminants de la santé). Sur cette base, les étudiants apprendront à distinguer les systèmes de santé des systèmes de soins, ainsi qu'à connaître leurs principaux éléments constitutifs. L'importance de la recherche dans le domaine de la santé sera également abordée dans ce cadre.

Les étudiants seront ensuite amenés à étudier le développement de la santé publique dans ces principales dimensions, de la police sanitaire au sens strict (en particulier la lutte contre les maladies transmissibles, le contrôle des produits thérapeutiques et des denrées alimentaires, ainsi que la réglementation des professionnels de la santé), à la prévention et la promotion de la santé. Cette analyse reposera sur une approche historique des développements du droit public de la santé aux niveaux international (OMS), européen et suisse.

Il s'agira dans chaque domaine d'identifier les enjeux, de connaître les autorités compétentes et d'analyser les principales règles matérielles et procédurales applicables. Dans la mesure du possible, le cours se basera sur des cas concrets afin de donner une vision dynamique de la mise en œuvre du droit dans le domaine.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : la documentation du cours est mise à disposition sur *Moodle* et sera complétée par des liens vers les sites des principales instances compétentes aux niveaux international (OMS), européen (Commission européenne, Conseil de l'Europe, ECDC, EMA, EFSA) et suisse (OFSP, Swissmedic).

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, interventions de représentants des autorités compétentes et d'experts extérieurs, travaux en groupe, analyse d'arrêts et de textes.

Equipe enseignante : Prof. Dominique Sprumont et collaborateurs de sa chaire.

DROIT DES ASSURANCES SOCIALES APPROFONDI – ANNE-SYLVIE DUPONT

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : l'objectif de cet enseignement est de permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances du droit des assurances sociales, de comprendre comment les différentes branches d'assurance s'articulent entre elles (coordination intersystémique), de même que les relations entre les assurances sociales et les autres régimes indemnitaires que sont les assurances privées, le droit de la responsabilité civile ou encore l'aide sociale (coordination extrasystémique). Un dernier objectif est de maîtriser les principales règles européennes et internationales de coordination des régimes nationaux de sécurité sociale.

Contenu : après un rappel des différents régimes d'assurances sociales, des risques couverts et des prestations, ce cours aborde, sur la base de cas pratiques, les normes de coordination contenues dans la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) pour étudier la manière dont ces différents régimes s'articulent entre eux, matériellement et temporellement. Dans un deuxième temps, toujours en partant de faits

inspirés de situations réelles, ce cours permet d'étudier comment les assurances sociales interagissent avec les autres régimes indemnitaires. C'est l'occasion d'enseigner quelques éléments importants en lien avec l'aide sociale et avec les assurances privées. La fin du cours est, toujours en suivant la même méthode, consacrée à l'étude de quelques conventions internationales de coordination, une attention toute particulière étant portée aux règlements européens.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures. Les étudiants peuvent avoir à disposition les textes des lois étudiées, raisonnablement annotés, ainsi que le matériel complémentaire indiqué durant le cours. Tout autre matériel, en particulier les objets connectés, est interdit.

Documentation : les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiants par le biais du portail de cours *Moodle*.

Equipe enseignante : en fonction des thèmes étudiés, l'intervention de tiers pour des éclairages sur des points spécifiques peut être prévue.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra et exercices.

Equipe enseignante : la professeure et son assistant. En fonction des thèmes étudiés, l'intervention de tiers pour des éclairages sur des points spécifiques peut être prévue.

DROIT DES MIGRATIONS : DROIT LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES – CESLA AMARELLE

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE », « DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS », « DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE », « DROIT DU BAIL » ET « SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours s'inscrit dans la continuation du cours de droit des migrations (*partie générale* à charge du Prof. Minh Son Nguyen), que les étudiants sont en principe supposés avoir suivi. S'agissant des relations bilatérales avec la Suisse, il approfondit la matière générale enseignée dans le cours Internal Market Law of the EU (à charge du Prof. Evelyne Clerc). Dans le contexte actuel de globalisation des échanges, les espaces de libre circulation des personnes sont de plus en plus nombreux et se manifestent un peu partout dans le monde (Mecosur en Amérique du Sud, Asean en Asie du Sud-Est, Alena en Amérique du Nord, Cemac en Afrique centrale, Cedeo en Afrique de l'Ouest). Tous ces espaces matérialisent des politiques d'intégration régionales et impactent fortement sur les migrations externes (accès réduits à ces espaces pour des ressortissants d'Etats tiers). C'est pourquoi, le droit de la libre circulation revêt une importance décisive dans la formation du droit des migrations. Dans les domaines qui seront étudiés, l'objectif consistera à comprendre les dispositifs choisis, identifier et résoudre les problèmes juridiques plus ou moins complexes dans ce domaine et en apprécier les limites.

Contenu : ce cours semestriel de master a pour objet l'étude de la libre circulation des personnes en droit international, européen et suisse. Après une brève présentation des mutations de l'environnement économique et social pour les migrations ainsi que du cadre légal et institutionnel existant dans les différentes formes de libre circulation (modèle européen, GATS Mode 4, NAFTA, Mecosur), le cours se concentre sur la réception de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et des Accords d'association à Schengen et à Dublin en droit suisse, en particulier par le biais de la jurisprudence du Tribunal fédéral et des décisions du Comité mixte. L'enseignement est agrémenté de cas

pratiques et de séminaires lors desquels les étudiants sont appelés à discuter de différents thèmes sur la base des lectures qui leur sont proposées.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (question théorique et/ou résolution d'un cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les lectures préparatoires se trouvent sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours agrémenté de cas pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Cesla Amarelle et Didier Leyvraz (assistant).

DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS – CESLA AMARELLE

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE », « DROIT DES MIGRATIONS : DROIT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES », DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE », « DROIT DU BAIL » ET « SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017(4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours s'inscrit dans la continuation du cours de droit des migrations (*partie générale* à charge du Prof. Minh Son Nguyen) que les étudiants sont supposés en principe avoir suivi, et du cours en droit des migrations (*partie spéciale : droit de la libre circulation des personnes* à charge du Prof. Cesla Amarelle).

Bien que les instruments garantissant leur respect contiennent peu de références spécifiques aux droits des migrants, les droits humains occupent une place essentielle dans le contentieux migratoire. Qu'il s'agisse du regroupement familial, de la protection de personnes vulnérables ou du renvoi et de son exécution notamment par le biais de mesures de contrainte, la jurisprudence en droit des migrations fait l'objet d'une tension constante entre le développement des droits humains et le fait que les Etats tirent arguments de leur souveraineté dans le contexte migratoire pour exercer leur pouvoir. La migration est le domaine dans lequel l'Etat fait intervenir un très large pouvoir discrétionnaire, les droits humains sont plutôt considérés comme une limite à ce pouvoir. Le cours a pour objectif général d'analyser la tension entre les droits humains et la souveraineté dans le contexte migratoire.

Contenu : ce cours semestriel de master a pour objet l'étude systématique des droits humains dans le contentieux migratoire. Après une brève présentation des tensions existantes entre le principe de souveraineté de l'Etat, les droits humains et le droit des migrations, le cours se concentre sur l'analyse des articles 3 (principe de non-refoulement), 4 (interdiction du travail forcé), 5 (droit à la liberté et à la sûreté), 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion), 12 (liberté maritale), 14 (interdiction de discrimination) et 16 (restriction à l'activité politique des étrangers) CEDH (y inclus les Protocoles 7, 12 et 13). La Convention contre le racisme, la Convention contre la torture, la Convention relative aux droits de l'enfant, les Pactes ONU I et II, l'ALCP, les accords d'association à Schengen et Dublin, sont également analysés en particulier par le biais de la jurisprudence de la Cour EDH, de la CJUE et du Tribunal fédéral. L'enseignement est agrémenté de cas pratiques dans le cadre desquels les étudiants sont appelés à étudier différents thèmes sur la base des lectures qui leur sont proposées.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (question théorique et/ou résolution d'un cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les lectures préparatoires se trouvent sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours agrémenté de cas pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Cesla Amarelle et Didier Leyvraz (assistant).

DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE – MINH SON NGUYEN

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE », « DROIT DES MIGRATIONS : DROIT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES », DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS », « DROIT DU BAIL » ET « SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (8 CRÉDITS ECTS). LA THÉORIE EST UN EXPOSÉ EX CATHEDRA. DANS LE CADRE DES CAS PRATIQUES QUI SERONT TRAITÉS, LES ÉTUDIANTS SERONT APPELÉS À PARTICIPER ET À DONNER LEUR AVIS

Objectifs : le cours de droit des migrations a pour objectif d'introduire les étudiants à la complexité de ce domaine et à leur fournir les outils nécessaires afin qu'ils puissent eux-mêmes apporter un regard critique sur la matière.

Contenu : ce cours a trait à la présence des étrangers en Suisse, avec ou sans exercice d'une activité économique ou encore au titre du regroupement familial. Après une introduction consacrée aux droits humains et les migrations, il sera question de l'analyse des régimes suivants :

- régime juridique applicable à tous les étrangers (LEtr)
- régime spécial des Accords sur la libre circulation des personnes
- régime spécial du droit d'asile.

Enfin, on traitera des droits politiques et du droit de la nationalité.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les plans détaillés, les schémas, la bibliographie ainsi que les liens seront indiqués sur *Moodle*.

Equipe enseignante : Prof. Minh Son Nguyen et M. Rabia Amor.

DROIT DES PROFESSIONS JUDICIAIRES – FRANÇOIS BOHNET

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours est consacré au cadre juridique des diverses professions liées à la justice. Il permet aux étudiants de mieux comprendre leurs diverses facettes, également dans l'optique d'éventuels stages.

Contenu : les domaines suivants sont abordés, par une approche interactive et centrée sur l'analyse d'arrêts et de cas pratiques.

➤ **Profession d'avocat** :

Accès à la profession, libre circulation en Suisse et en Europe, règles professionnelles, procédures disciplinaires et responsabilité professionnelle.

➤ **Profession de notaire** :

Accès à la profession, libre circulation en Suisse et en Europe, règles professionnelles, procédures disciplinaires et responsabilité professionnelle.

➤ **Fonction de juge :**

Statut, devoirs de fonction, procédures disciplinaires, responsabilité et contrôle de la justice.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes. Dans la mesure où l'examen consiste en l'analyse d'un cas pratique et de questions juridiques lui étant liées, chaque étudiant bénéficie d'un temps de préparation pendant lequel il peut consulter l'abrégé de droit des professions judiciaires, le recueil d'arrêts, ses notes personnelles et les lois examinées lors du cours. Des exemples de cas d'examen se trouvent sur *Moodle*.

Documentation : un abrégé et un recueil d'arrêts sont à disposition des étudiants.

Le site internet cinema.droitne.ch créé par la Faculté est utilisé dans le cadre du cours.

Forme de l'enseignement : participation active des étudiants.

DROIT DU BAIL – PHILIPPE CONOD

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE », « DROIT DES MIGRATIONS : DROIT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES », DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS », « DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE » ET « SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : l'objectif prioritaire consiste en l'étude et la compréhension du mécanisme mis en place par le législateur pour protéger la partie faible au contrat (protection contre les loyers abusifs, protection contre les congés notamment).

Contenu : le cours du droit du bail porte sur les différents éléments centraux du droit du bail. Il s'intéresse tout particulièrement au mécanisme mis en place pour protéger la partie faible au contrat : réglementation des défauts, protection contre les congés, loyers abusifs, travaux à plus-value et étude des règles de procédure mises en place par le législateur fédéral.

Le cours est complété par l'étude et l'analyse de cas pratiques et de la jurisprudence. Il traite également des dispositions du CPC suisse en relation avec le droit du bail.

Possibilité de suivre une audience de l'Autorité de conciliation ou du Tribunal de district, voire d'assister à une délibération publique de la 1^{re} Cour de droit civil du Tribunal fédéral.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un bref temps de préparation.

Documentation : le cours est disponible sous référence Droit du bail, fond et procédure, collection Les Abrégés, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel; la documentation utile (formules officielles de hausse de loyer, de nouvelles prétentions, de résiliation de baux, exemples de calcul de loyer, jurisprudence, etc.) peut être consultée sur *Moodle*.

DROIT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – VALÉRIE DÉFAGO GAUDIN

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : à l'issue du cours, les étudiant-e-s seront en mesure de maîtriser les connaissances de base en droit du développement territorial, l'une des branches importantes du droit administratif spécial, et pourront les appliquer à des situations concrètes.

Contenu : le droit du développement territorial recouvre principalement le droit de l'aménagement du territoire mais également le droit des constructions, de la protection de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité. Le cours présente bon nombre d'instruments en matière de développement territorial, plus particulièrement les différents plans territoriaux et l'autorisation de construire. Les questions de coordination et de procédure font également l'objet d'une étude approfondie. Comme cette matière ne peut être comprise et assimilée qu'à travers la pratique, le cours est complété par l'étude d'une problématique d'actualité, à travers une visite de site et la possibilité de dialoguer avec des spécialistes. Les étudiants seront également appelés à se familiariser avec le Géoportail du Système d'information du Territoire Neuchâtelois (SITN).

Forme de l'évaluation : l'examen est oral et dure 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Il consiste en la résolution d'un cas pratique. Toute documentation est autorisée. Les étudiants doivent se munir des textes légaux mentionnés dans le document intitulé « Plan de cours ». Les ordinateurs, téléphones portables et tous autres objets connectés sont interdits.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est disponible sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : l'enseignement est dispensé sous la forme de présentations *ex cathedra* ainsi qu'au travers de la résolution de cas pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Valérie Défago Gaudin, Tifenn Beuret, assistante-doctorante, Alen Udovcic, assistant-doctorant.

DROIT DU DOPAGE – ANTONIO RIGOZZI

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT ÉCONOMIQUE ET SPORT » ET « STATUT PERSONNEL DU SPORTIF ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE », ET DU MASTER COMMUN BILINGUE EN DROIT COMPARÉ DE LA SANTÉ
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : acquérir les connaissances générales de la problématique du dopage et une connaissance spécifique de ses implications juridiques, notamment afin d'être en mesure de conseiller (i) un sportif en cas de question juridique liée au dopage et (ii) une organisation sportive dans le cadre de ses activités liées à la lutte contre le dopage.

Contenu : pas un jour ne se passe sans que la presse fasse état d'une affaire de dopage. Le dopage est devenu un problème de société. Historiquement du ressort quasi exclusif des fédérations sportives, le dopage fait aujourd'hui l'objet de nombreuses conventions internationales et lois étatiques. Ce cours a pour objectif d'aborder de manière systématique les différentes facettes juridiques de la lutte antidopage. Il s'agira dans un premier temps de reconnaître le rôle central de l'Agence mondiale antidopage (AMA), tant dans la définition de la liste des substances interdites que dans l'élaboration de la réglementation sportive applicable. Parmi les autres acteurs de la lutte antidopage, il sera porté une attention particulière au rôle des médecins, notamment s'agissant de la délivrance, très importante en pratique, des autorisations d'usage thérapeutique. Au niveau des fédérations sportives, le cours abordera les principales étapes d'une procédure pour dopage, du contrôle antidopage aux éventuelles sanctions disciplinaires, en passant par les analyses des échantillons, sans oublier les nombreuses questions soulevées par le passeport biologique. En ce qui concerne le droit étatique, c'est avant tout le renforcement des dispositions pénales contre le dopage, prévu par la révision de la Loi fédérale encourageant la gymnastique, qui sera étudié. On

n'oubliera toutefois pas que la survenance d'un cas de dopage peut avoir de nombreuses conséquences, également au niveau du droit général tant privé (résolution des contrats de travail et de sponsoring) que pénal (escroquerie à l'encontre des organisateurs).

Forme de l'évaluation : examen oral « open book » de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule contenant (i) des documents, par exemple règlement antidopage, (ii) des lectures, notamment des sentences du Tribunal arbitral du sport et (iii) un cas pratique.

DROIT DU TRAVAIL APPROFONDI – JEAN-PHILIPPE DUNAND

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS), COMPRENANT DES COURS EX CATHEDRA, DES EXERCICES, DES COMMENTAIRES D'ARRÊTS, AINSI QUE DES INTERVENTIONS DE PRATICIENS DU DROIT DU TRAVAIL

Objectifs : cet enseignement a pour objectif un approfondissement des connaissances acquises lors du cours de droit du travail général donné dans le cadre du *Bachelor of Law*. Il est consacré au droit de l'Organisation internationale du travail (OIT) et à sa portée dans l'ordre juridique suisse.

Contenu : le cours porte sur l'étude des organes (Conférence internationale du travail, Conseil d'administration et Bureau international du travail), des normes (conventions, protocoles et recommandations) et des mécanismes de contrôle de l'OIT (contrôle régulier et contrôles spéciaux). Une attention particulière est portée aux conventions fondamentales de l'OIT et à leur impact en Suisse. Une visite au siège de l'OIT à Genève est prévue.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Seul ouvrage autorisé, sans annotation : Jean-Philippe Dunand, Rémy Wyler, Anne-Sylvie Dupont et Bettina Kahil-Wolff, *Recueil de textes en droit du travail*, Bâle / Genève / Munich, 2014. Pas d'ordinateur et pas d'objets connectés.

Documentation : les textes légaux sont assemblés dans : Jean-Philippe Dunand, Rémy Wyler, Anne-Sylvie Dupont et Bettina Kahil-Wolff, *Recueil de textes en droit du travail*, Bâle / Genève / Munich, 2014.

DROIT ÉCONOMIQUE ET SPORT – MADALINA DIACONU

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DU DOPAGE » ET « STATUT PERSONNEL DU SPORTIF ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour objectif de donner aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des facteurs économiques qui gouvernent le sport, en particulier quant à son financement et à sa « commercialisation ».

Contenu : le cours est structuré autour de trois thèmes principaux :

➤ **Le financement et la commercialisation du sport**

Dans ce module, sont étudiées les différentes sources de financement du sport, tant publiques que privées, et particulièrement les contrats qui servent à mettre en œuvre la commercialisation du sport : la cession des droits de retransmission TV, le sponsoring, les stratégies de ticketing, le merchandising, etc. Un accent spécial est également porté

sur la nouvelle commercialisation du sport par les paris sportifs, dans un contexte de droit comparé.

➤ **Le droit de la concurrence et le sport**

Depuis plusieurs années, la soumission du sport au droit de la concurrence est devenue certitude. Dans ce contexte, sera étudiée l'application au domaine sportif des règles suisses et européennes concernant la prohibition des ententes et de l'abus de position dominante, ainsi que l'octroi des aides publiques au sport. Les pratiques en lien avec la vente et l'achat, centralisé ou décentralisé, des droits de retransmission TV seront notamment analysées. Une comparaison avec le droit américain de la concurrence est également opérée.

➤ **Sport et libertés de circulation dans le marché intérieur**

Depuis l'arrêt Bosman, il est devenu incontestable que la libre circulation des personnes s'applique également aux sportifs professionnels, dépassant même les limites géographiques de l'Union européenne. En sa qualité de partenaire de l'Union européenne, la Suisse est elle aussi concernée par ce phénomène. Egalement, les principes de la libre circulation des services ont un impact de plus en plus considérable dans le domaine du sport. Une attention particulière sera prêtée dans ce contexte à la jurisprudence pertinente de la Cour de justice des Communautés européennes et à la pratique de la Commission européenne.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures. Aucune documentation n'est admise à l'examen.

Documentation : photocopié et bibliographie citée.

Equipe enseignante : Madalina Diaconu.

DROIT ET PROGRÈS MÉDICAL – DOMINIQUE SPRUMONT

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER COMMUN BILINGUE EN DROIT COMPARÉ DE LA SANTÉ OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : si les progrès de la médecine sont indéniables, ils soulèvent des problèmes éthiques épineux et exigent des juristes qu'ils procèdent à une prudente pesée des intérêts. Il s'agit au départ d'appréhender des notions fondamentales comme celles de santé et de progrès, mais également de définir précisément le statut du corps humain et de ses parties détachées. Les questions de début et de fin de vie doivent également être clarifiées et le cadre de la recherche impliquant des êtres humains doit être précisé. A la fin du cours, les étudiants seront capables de résoudre des cas pratiques dans ces différents domaines.

Contenu :

- la notion du corps humain et de son statut juridique
- l'évolution du droit dans le secteur de la recherche biomédicale
- la recherche impliquant les êtres humains.

Forme de l'évaluation :

- pour les étudiant-e-s suivant le cursus Master of Law avec orientations « droit public » et « droit de la santé et des biotechnologies », examen oral de 15 minutes (open book) ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.
- Pour les étudiant-e-s suivant le cursus Master commun bilingue en droit comparé de la santé, examen oral de 15 minutes.

Documentation : recueil de documentation en support du cours (plan du cours, législation, jurisprudence, doctrine, bibliographie) accessible sur *Moodle*. Le plan précise les lectures à faire avant chaque cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra comprenant des exercices, ainsi que des intervenants émanant du domaine de la recherche impliquant des êtres humains.

Equipe enseignante : Prof. Dominique Sprumont et collaborateurs de sa chaire.

DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE – THIERRY OBRIST

- COURS OBLIGATOIRE OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS), COURS EX CATHEDRA COMPRENANT DE MULTIPLES CAS PRATIQUES AINSI QUE L'INTERVENTION PONCTUELLE DE REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION FISCALE OU DE L'INDUSTRIE

Objectifs : ce cours a pour objectif de préparer les étudiants à identifier les risques fiscaux qui peuvent survenir en relation avec des entreprises et à trouver des solutions concrètes aux problèmes les plus fréquents. La fiscalité est un domaine très important dans la vie des entreprises et la connaissance approfondie de cette matière est un prérequis pour tout juriste actif dans le monde des affaires.

A l'issue du cours, les étudiants auront vu les éléments les plus importants de la fiscalité de l'entreprise et auront acquis les armes nécessaires à la résolution de cas pratiques complexes.

Contenu : le cours est divisé en trois parties principales. La première traite de l'impôt sur le bénéficiaire avec, en particulier, l'examen du fonctionnement des règles sur les distributions dissimulées de bénéficiaire, des règles sur la sous-capitalisation de sociétés de capitaux, des statuts fiscaux cantonaux (sociétés holding, sociétés mixtes ou sociétés de domicile) ou les allègements existants en faveur d'entreprises nouvellement créées. La deuxième partie se concentre sur plusieurs impôts fédéraux importants en fiscalité de l'entreprise que sont l'impôt anticipé, les droits de timbre et la TVA et représente, dans ce contexte, un approfondissement du cours de droit fiscal suisse. La troisième partie fournit un aperçu des règles régissant les restructurations d'entreprises, en particulier les fusions, les scissions et les démembrements d'entreprises.

Aucune connaissance préalable de comptabilité n'est requise mais le cours préparera les étudiants à la lecture de la comptabilité d'entreprise (bilan et compte de pertes et profits), matière extrêmement importante en pratique.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Les étudiants peuvent prendre à l'examen toutes les lois, ordonnances et circulaires, avec éventuels renvois (chiffres uniquement) à d'autres bases légales et/ou mises en évidence (sous-lignage/couleurs), sans ordinateur, ni téléphone connecté.

Documentation : les présentations powerpoint, arrêts, articles de doctrine et documents administratifs (circulaires, lettre-circulaires, notices, etc.) sont consultables sur *Moodle*. Tous les cours sont filmés et les vidéos sont mises en ligne sur *Moodle* la semaine suivant le cours.

En outre, les étudiants peuvent se procurer deux livres qui les aideront à préparer les examens, à savoir OBRIST THIERRY, Introduction au droit fiscal suisse, Collection les Abrégés, 2015 et OBRIST THIERRY, Recueil de cas pratiques en droit des affaires, droit fiscal et droit commercial, 2014.

Forme de l'enseignement : cours interactif agrémenté de nombreux exemples pratiques et commentaires d'arrêts.

Enseignant : Prof. Thierry Obrist avec interventions ponctuelles de représentants de l'administration fiscale ou de l'industrie.

DROIT INTERNATIONAL DES ESPACES – GIOVANNI DISTEFANO

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT INTERNATIONAL PUBLIC APPROFONDI (ONU, MAINTIEN DE LA PAIX ET RECOURS À LA FORCE ») DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS). CE COURS NE SERA PAS DISPENSÉ EN 2017-2018. DISCUSSION DE CAS JURISPRUDENTIELS INCLUSE.

Objectifs : ce cours a pour but de donner un aperçu général sur le droit international des espaces, une branche qui occupe depuis le début du siècle dernier une place de choix dans la jurisprudence internationale.

Contenu : la réglementation internationale des espaces terrestres et maritimes - c'est-à-dire l'appréhension de l'espace par le droit et les différents régimes juridiques que ce dernier a conçus à cet effet - constituera l'objet de ce cours. Dans le cadre de celui-ci seront également étudiés les conflits territoriaux : le territoire en tant qu'objet de convoitises aussi bien entre Etats qu'entre les autres sujets de l'ordre juridique international (peuples, mouvements de libération nationale, mouvements rebelles). De même, seront passés en revue les différents aspects qui composent le droit international relatif au territoire et aux controverses territoriales ainsi qu'à leur règlement : acquisition et perte de la souveraineté territoriale, usage de la force dans l'établissement des titres territoriaux, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sécessions, normes impératives et titres territoriaux. Enfin, une partie conséquente de ce cours sera consacrée à l'examen des régimes territoriaux particuliers : administration internationale, concessions, bail, *protectorats divers*, les territoires internationalisés, les « *drowning States* », les « *failed States* », l'Antarctique, l'Arctique ainsi que les mandats de la Société des Nations et l'administration fiduciaire de l'Organisation des Nations Unies.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques seront fournies en début de semestre.

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DROIT DES CONFLITS ARMÉS) – GLORIA GAGGIOLI

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à donner aux étudiants un panorama des règles du droit international humanitaire – (DIH) issues notamment des quatre Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles additionnels de 1977 tout en abordant les principaux problèmes liés à son application pratique.

Contenu : Les questions essentielles qui seront abordées dans ce cours sont les suivantes : quand et comment s'est développé le DIH et à quoi sert cette branche de droit ? Comment qualifie-t-on les conflits armés ? Qui sont les personnes protégées par le DIH ? Quelles sont les règles essentielles en matière de détention ? de conduites des hostilités ? d'occupation ? Quels sont les mécanismes de mise en œuvre prévus par le DIH ? Sont-ils efficaces et pourraient-ils être améliorés ? Quel est le rôle du Comité international de la Croix-Rouge ? Comment le DIH interagit-il avec d'autres branches du droit international visant à la protection des individus telles que le droit international des droits de l'homme ?

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation sur une question tirée au sort. Les questions porteront sur l'ensemble du cours, y compris les

cas discutés lors des séances. Lors de l'examen, les étudiants pourront consulter leurs traités, raisonnablement annotés, à l'exclusion de tout autre document.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'articles/ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques sont fournies pour chaque thématique abordée. Le site Internet du CICR représente également une source importante d'informations sur la matière.

Forme de l'enseignement : il s'agit d'un enseignement en présentiel de 2 heures par semaine. La méthode d'enseignement combine exposés interactifs avec présentations power point à l'appui et études de cas contemporains. La participation active des étudiants en cours est encouragée.

Equipe enseignante : Gloria Gaggioli, chargée d'enseignement.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC APPROFONDI (ONU, MAINTIEN DE LA PAIX ET RECOURS À LA FORCE) – GIOVANNI DISTEFANO

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT INTERNATIONAL DES ESPACES ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2017 (4 CRÉDITS ECTS). CE COURS NE SERA DISPENSÉ EN 2016-2017.

Objectifs : ce cours vise à familiariser les personnes intéressées avec le droit des Nations Unies et avant tout avec le système de maintien de la paix, qui est la fonction majeure assignée à l'Organisation.

Contenu : une brève incursion dans les aspects historiques précédera l'analyse du droit positif, notamment le devoir des Etats de ne pas recourir à la force dans les relations internationales, l'exception de la légitime défense, les pouvoirs du Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix, les pouvoirs des organisations régionales, les questions de neutralité, etc. Des problèmes actuels comme la lutte contre le terrorisme ou la question de l'intervention humanitaire par la force seront également évoqués.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques seront fournies en début de semestre.

DROIT MÉDICAL – OLIVIER GUILLOD

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET DU MASTER COMMUN BILINGUE EN DROIT COMPARÉ DE LA SANTÉ OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à faire comprendre aux étudiants les diverses dimensions de la relation entre patients, professionnels de la santé et établissements de soins et à leur fournir les connaissances et les outils nécessaires pour résoudre des problèmes juridiques complexes qui peuvent survenir dans ce cadre.

Contenu : après une introduction (sources, organisation du système de soins), le cours analyse le régime juridique des relations entre patients et professionnels de la santé ou établissements de soins (mandat, gestion d'affaires, relation de droit public). Sont plus

spécialement abordés la réglementation des professions de la santé; la conclusion de la relation de soins; les droits et obligations des parties, en particulier les droits des patients (accès aux soins, choix du soignant, information et choix des soins, directives anticipées), en général et pour des classes particulièrement vulnérables de patients (personnes âgées, patients psychiques, enfants); la protection des données médicales et le secret professionnel protégé par le droit pénal; la problématique de l'indemnisation des accidents médicaux et de la responsabilité, tant personnelle que pour autrui, fondée sur le droit privé, public ou pénal. Sur chaque thème, le cours mettra en relief les interactions avec d'autres normes juridiques, notamment celles des assurances sociales et privées, et illustrera les différentes manières de mettre en œuvre le droit matériel.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures. L'examen est « *open books* », c'est-à-dire que chaque étudiant est libre de prendre avec lui toute la documentation qu'il juge utile (textes législatifs, jurisprudence, doctrine *powerpoint*, autres documents et note de cours, etc.). Les ordinateurs, téléphones et autres objets connectés sont interdits.

Documentation : le plan détaillé du cours, l'horaire et la thématique des séances, les références aux décisions judiciaires et autres documents à lire, ainsi que des indications bibliographiques sont mis à disposition des étudiants sur la plateforme *Moodle*.

Forme de l'enseignement : l'enseignement est donné sous forme de cours ex cathedra, d'analyse de cas pratiques et de discussions. Les étudiants présenteront tout au long du semestre de brefs exposés (en général, présentation critique d'arrêts).

Equipe enseignante : Prof. Olivier Guillod et Frédéric Erard, assistant-doctorant.

DROIT PÉNAL ADMINISTRATIF – NADJA CAPUS

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)
- CE COURS EST OUVERT AUX ÉTUDIANTS EN SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectifs : le droit pénal administratif fait partie du droit pénal accessoire et est d'une grande importance pratique (par ex. en matière de droit fiscal, douanier, financier ou concernant les produits thérapeutiques). Les procédures du DPAdmin sont parfois très complexes impliquant des amendes se chiffrant parfois en millions. Ce cours vise à donner un aperçu général et à familiariser les étudiants aux problématiques typiques soulevées par l'application de cette branche du droit.

Contenu : sont abordés dans ce cours les fondements du DPAdmin, les infractions qui sont soumises à cette juridiction spéciale, l'impact des règles du droit pénal général et la relation avec les infractions de la partie spéciale du Code pénal, ainsi que les sanctions. De plus, seront examinées les règles de la procédure pénale administrative prévues par la Loi fédérale sur le droit pénal administratif, ainsi que leur relation avec les règles du Code de procédure pénale.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures, sans documentation.

Documentation : les plans détaillés, les schémas ainsi que la bibliographie seront indiqués sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : Prof. Nadja Capus.

DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE – NADJA CAPUS

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « APPRÉCIATION DES PREUVES ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE », « BUSINESS & TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)
- CE COURS EST OUVERT AUX ÉTUDIANTS EN SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectifs : l'objectif du cours est de présenter les aspects fondamentaux du droit pénal économique en rappelant les principes du droit pénal général en relation avec les particularités des infractions économiques. Les étudiants développeront la compétence à analyser le risque pénal, notamment au sein des petites et moyennes entreprises (PME) qui forment une très grande majorité des entreprises en Suisse. Un juriste in-house d'une telle entreprise doit, tout comme un avocat mandaté par une entreprise d'une telle taille, être apte à mettre en œuvre le savoir-faire dans un large éventail.

Contenu : sont abordés la phénomologie et la notion du DPÉco, les liens internationaux (i.e. dans le contexte de la protection de l'innovation, la protection du marché, la criminalité numérique, la corruption et le blanchiment d'argent), des aspects du droit pénal du droit du travail et du droit social, la responsabilité pénale de l'entreprise, les infractions de tromperie et de trahison, ainsi que des questions spécifiques de procédure pénale.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : Corboz Bernard, Les infractions en droit suisse, Volume I, Berne 2002 / Corboz Bernard, Les infractions en droit suisse, Volume II, Berne 2010. Les présentations powerpoint et de la littérature additionnelle seront publiés sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : Prof. Nadja Capus.

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE DES MINEURS – ANDRÉ KUHN

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)
- CE COURS EST OUVERT AUX ÉTUDIANTS DES AUTRES FACULTÉS DE L'UNINE

Objectifs : les objectifs que cherche à atteindre ce cours sont les suivants :

- saisir la différence entre le droit pénal des adultes et celui des mineurs
- comprendre l'articulation entre le CP et le DPMIn
- comprendre l'articulation entre le CPP et la PPMIn

Contenu : à côté du Code pénal et du Code de procédure pénale appliqués aux affaires concernant des adultes, il existe une justice pénale des mineurs dont les fondements sont très différents. Si les adultes et les mineurs sont susceptibles de commettre les mêmes infractions, la prise en charge des délits commis par chacun des deux groupes est très différente. Les premiers sont soumis à une justice dite *de l'acte*, faisant principalement dépendre la réaction sociale de la gravité de l'infraction commise et, subsidiairement seulement, de la personnalité de l'auteur, alors que les seconds sont soumis à une justice dite *de l'auteur* qui met principalement l'accent sur la personne de l'auteur et accessoirement sur l'acte qu'il a commis.

C'est ainsi que la procédure appliquée et les sanctions infligées aux deux catégories de délinquants que sont les adultes et les mineurs sont très différentes, rendant intéressante

l'étude du droit pénal et de la procédure pénale appliqués aux mineurs à titre de système alternatif de prise en charge de la déviance criminalisée.

Forme de l'évaluation : tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le candidat de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue.

Documentation : mentionnée lors du cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : Prof. André Kuhn.

DROIT PUBLIC APPROFONDI : QUESTIONS CHOISIES (PROTECTION DES DONNÉES ET FONCTION PUBLIQUE) – DANIELA IVANOV

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à approfondir certaines thématiques choisies, en l'occurrence la protection des données et la transparence d'une part et la fonction publique d'autre part, sous l'angle du droit administratif et du droit constitutionnel. Il permet aux étudiants d'acquérir les bases théoriques et de développer les outils nécessaires à la résolution de cas pratiques dans ces domaines, dans la continuité des compétences acquises dans les cours de droit constitutionnel et de droit administratif.

Contenu : le cours est divisé en deux parties principales :

- **La protection des données et la transparence de l'activité étatique** : après une présentation générale du système (bases légales, principes régissant la collecte et le traitement des données personnelles par les organes étatiques, questions de procédure, etc.), le cours porte sur des thèmes plus spécifiques, tels que la surveillance de la vie privée ou la vidéosurveillance, examinés principalement à partir de cas pratiques. Par ailleurs, cette partie du cours aborde le principe de la transparence de l'activité étatique, notamment l'accès à des documents officiels, ainsi que les éventuels conflits avec la protection des données personnelles.
- **Le droit de la fonction publique** : cette partie du cours est consacrée au régime applicable aux relations de travail lorsque l'employeur est une collectivité publique fédérale, cantonale ou communale et à ses particularités par rapport au droit privé. Une attention particulière est portée aux droits fondamentaux des fonctionnaires, tels que la liberté d'expression ou le droit de grève.

Forme de l'évaluation : examen oral « openbook » de 15 minutes, avec un temps de préparation. Les ordinateurs, téléphones portables et autres objets connectés ne sont pas admis. Toute infraction à ces règles constitue une fraude entraînant le retrait des éléments non admis, voire l'échec à l'examen.

Documentation : présentations Powerpoint, lectures de références et cas pratiques mis en ligne.

Forme de l'enseignement : l'enseignement, hebdomadaire et semestriel, est donné sous la forme d'un cours de deux heures. Le cours est dispensé sous la forme de présentations *ex cathedra*, de discussions d'arrêts et de résolution de cas pratiques.

Equipe enseignante : Dr. Daniela Ivanov.

DROIT SOCIAL ET DROITS SOCIAUX : PERSPECTIVES THÉORIQUE ET INTERNATIONALE – FANNY MATTHEY (EN REMPLACEMENT DU PROF. PASCAL MAHON)

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS), COMPRENANT PRINCIPALEMENT DES COURS EX CATHEDRA

Objectifs : le cours a pour objectifs d'étudier la notion même de « droit social », afin de montrer la spécificité de cette discipline du droit, et de mettre ainsi en évidence les liens et les traits communs qui unissent les diverses matières composant l'orientation du même nom.

Il vise à permettre aux étudiants qui suivent cette orientation l'acquisition de connaissances approfondies et « situées » du droit social.

Contenu : à cet effet, le cours propose une double, voire une triple approche, fondée à la fois sur la perspective historique et sur la perspective internationale, le tout dans une démarche largement comparative. Dans une première partie, l'idée est ainsi de remonter aux sources du « droit social », c'est-à-dire à la genèse de la discipline, dans la foulée de l'industrialisation naissante dans l'Europe du début du XIX^e siècle et du passage de la notion de « faute » à celle de « risque » induit par cette transformation du mode de production économique, pour suivre ensuite la concrétisation et l'évolution de cette notion au cours du XX^e siècle.

Dans la deuxième partie, l'accent est mis sur le développement, principalement dans la seconde moitié du XX^e siècle, d'un système de protection et d'un arsenal normatif importants, mais souvent négligés, autour du concept de « droit social » et de la notion voisine de « droits sociaux », dans le cadre du droit international. Seront ainsi étudiés les principaux instruments internationaux de promotion de ces « droits sociaux », comme le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Charte sociale européenne, notamment.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les supports relatifs au cours sont mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur *Moodle*, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement : cours.

Equipe enseignante : Fanny Matthey, chargée d'enseignement.

ÉTUDES GENRES : THÈMES SPÉCIFIQUES (NON JURIDIQUE) – MARION SCHULZE (FLSH)

- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Études genres : thèmes spécifiques » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

EUROPEAN INTELLECTUAL PROPERTY LAW – DANIEL KRAUS

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs: nowadays, companies, including Swiss ones, file more and more intellectual property (IP) rights at the international and regional levels. As one of the most developed IP regimes, the European system is getting more and more important, even for non-member States. The aim of this course is to provide a broad overview of the European IP law regime and its specificities. Duplications with the courses on Swiss IP law are avoided.

Content: the course starts by providing a general overview of the European IP framework and structure resulting from the EU Treaty and the relevant regulations and directives. We shall then study the European patent system under the European Patent Convention and the European unitary patent initiative, including the issue of computer-implemented inventions, the EU supplementary protection certificate (SPC) system, utility models and trade secrets.

The European trademark regime will constitute the third block of study, including language issues, proceedings, aspects of requirements for protection regarding compound marks, colors, and appearance/shape of the product, acquired distinctiveness, flags, use, fair use, exhaustion and the loss of right.

Copyright issues will then be studied: The computer programme, the rental right, the satellite and cable, the term of protection, the databases and the resale right directives.

The course also focuses on other IP rights, including plant varieties, geographical indications (incl. foodstuff regulation), and industrial designs (incl. the spare parts issue) from a European perspective.

Finally, issues central to the EU system such as comparative advertising, European IP Law and competition, parallel imports and the enforcement of IP rights in the EU, incl. jurisdiction and applicable law will close the course.

Examination: 15 minutes oral exam with preparation time. As regulations and directives are numerous, they may be taken to the exam in an electronic form on a laptop or tablet. Those items however need to be disconnected from the internet. No smartphone or connected watch is allowed. Allowed annotations are limited to colour markings and references from one article to another. Any breach of these rules is considered as fraud and may lead to the withdrawal of the item and to the exam being considered as failed.

Teaching and study materials: the teaching materials will be made available on *Moodle*.

Teaching method: the course is based on some theoretical input, interaction with the students and some practical exercises.

Instructor: Prof. Daniel Kraus.

EUROPEAN LAW MOOT COURT COMPETITION – EVELYNE CLERC

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », OU ÉQUIVALENT À 1 / 2 / 3 SÉMINAIRES THÉMATIQUES
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (12 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 16 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITE ET ORALE)

Objectifs :

- apprendre à rédiger un mémoire et à plaider
- concevoir une argumentation convaincante soutenant le point de vue d'une partie et la défendre face aux questions des juges
- acquérir une expérience pratique, en travaillant en équipe et sous des contraintes de longueur et de temps proches de la réalité du travail d'avocat
- élargir ses horizons en rencontrant d'autres équipes européennes et nord-américaines, tout en approfondissant ses connaissances en droit de l'Union.

Contenu : ce concours bilingue (français/anglais), rassemblant des équipes provenant d'universités du monde entier, simule un procès construit sur la base d'un cas pratique fictif de droit européen. Une seule équipe, constituée de 3 ou 4 étudiants, rédige deux mémoires (demandeur et défendeur) jusqu'à fin novembre. Les meilleures équipes sont sélectionnées pour des plaidoiries dans l'une des quatre Finales régionales ayant lieu en février-mars dans une ville européenne ou américaine. Les gagnants de chaque Finale régionale participent en avril à la Finale européenne devant des juges de la Cour de justice de l'UE, à Luxembourg.

Personne de contact et informations complémentaires : Prof. Evelyne Clerc, evelyne.clerc@unine.ch / <http://www.europeanlawmootcourt.eu>.

Forme de l'évaluation : une sélection des candidats est effectuée par le Professeur Evelyne Clerc. Les candidatures doivent être adressées par email au Prof. Clerc jusqu'au 20 septembre 2016 (CV, lettre de candidature et copie des notes obtenues). L'octroi ultérieur des crédits ECTS dépend d'une participation individuelle et collective suffisante des étudiants à toutes les phases de la ELMC.

Equipe enseignante : Prof. Evelyne Clerc.

FUSIONS, ACQUISITIONS ET RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES – OLIVIER HARI

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS). LE PLAN DE COURS FIGURE SOUS L'ONGLET « DOCUMENTS » DU PORTAIL *MOODLE*.

Objectifs : ce cours a pour objectif de dispenser aux étudiants une présentation théorique et pratique des mutations et cessions d'entreprises. Il leur donnera les outils nécessaires pour expliquer ces transactions et leur déroulement pratique, recommander une forme de restructuration plutôt qu'une autre ou encore réviser un contrat en lien avec la vente d'actions ou d'actifs d'une société.

Contenu : le cours aborde en premier lieu les formes de restructurations prévues par la loi sur la fusion (fusion, scission, transformation, transfert de patrimoine). Les aspects internationaux de telles transactions sont également introduits. Une partie du cours est ensuite consacrée aux méthodes d'assainissement et de restructurations d'entreprises en difficulté. Seront ensuite analysés les aspects juridiques des ventes d'actions et ventes d'actifs, avec examen, sous l'angle juridique, des *Letters of Intent*, *Due Diligence*, conventions de vente d'actions (*Share Deal*) et de vente d'actifs (*Asset Deal*). Finalement, seront abordées les opérations de prise de contrôle de sociétés cotées (OPA) et non cotées. Chaque thématique est traitée sous un angle éminemment pratique (cas pratique réel) et théorique (lectures préalables de jurisprudence et de doctrine).

Evaluation : examen oral de 15 minutes sans documentation, précédé d'un temps de préparation identique sans documentation, à l'exception des textes légaux raisonnablement annotés. L'examen consiste en la résolution d'un cas pratique et une question théorique (voir également la section « EVALUATION » du portail *Moodle*).

Documentation : les lectures de référence (doctrine et jurisprudence) et les cas pratiques sont disponibles sur le portail *Moodle*.

Enseignement : les leçons consistent habituellement en des présentations théoriques agrémentées de cas pratiques et d'analyses de documents. Une participation active des étudiants est attendue.

Equipe enseignante : Prof. Olivier Hari.

INTERNAL MARKET LAW OF THE EUROPEAN UNION – PANAGIOTIS DELIMATIS (EN REMPLACEMENT DU PROF. EVELYNE CLERC)

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT PUBLIC »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectives:

- understand the process of EU (negative and positive) integration, assess market access restrictions and potential justifications, develop an informed opinion on issues relating to free movement
- become familiar with relevant Treaty provisions, secondary legislation and leading Court of Justice case law
- develop skills to recognize the key points in CJEU cases
- have a fair command of analytical tools to solve case studies.

Content: the course addresses the 'four fundamental freedoms' which form the cornerstone of the EU integration: the free movement of goods, persons (workers, EU citizens, third-country nationals), services and capital. It considers the substantive law governing the EU internal market and, to a lesser extent, its conventional extension to Switzerland.

This will be achieved by first discussing the Court of Justice case law interpreting the Treaty on the Functioning of the EU (and the related provisions in the EU-CH bilateral agreements). Attention will also be paid to the impact of positive harmonisation measures through EU secondary legislation, on the basis of specific issues, such as technical barriers to the free movement of goods, recognition of diplomas, free movement of EU citizens, and the protection of posted workers.

Assessment: alternative evaluation as described in the Annex. Mid-term exam (2 hours) and final exam (2 hours) each count for 50% of the grade. Moreover, grade is raised to reflect a student's positive contribution to class discussion. Both exams are closed book; that means that students may only rely on legislation (in paper form). Computers, mobile phones and other electronic devices, as well as watches, are forbidden during the exams. Possession of an electronic device (even switched off) during the exam is considered as cheating. Additional logistical information is provided in the course outline. In case of failure, students will take an oral exam (15 minutes + preparation time).

Teaching and study materials: syllabus, course materials and additional information regarding the precise topics of the lectures and how to prepare for them are provided on the *Moodle* course website. Coursepack and book shall be purchased from ANED or from bookstore. Students are expected to complete the assigned reading before each class, to make case presentations, to solve hypothetical fact patterns and to participate actively in class discussion.

Instructor: Prof. Evelyne Clerc.

INTERNATIONAL AND EUROPEAN TAXATION – THIERRY OBRIST

- COURS OBLIGATOIRE OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS), COURS EX CATHEDRA COMPRENANT DE MULTIPLES CAS PRATIQUES AINSI QUE L'INTERVENTION PONCTUELLE DE REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION FISCALE OU DE L'INDUSTRIE

Objectives: the course shall allow students to get more familiar to international and European taxation. At the end of the course, students shall be able to apply double tax conventions and to define how and where (state of source or state of residence) an income or a capital shall be taxed. They shall be able to identify tax risks in cross-border situations and find ways to mitigate the tax burden.

Content: the course is divided into two main parts. The first one, that is also the largest one, presents the functioning of the OECD model tax convention. In this regard, students will learn how to apply a double tax convention and the treatment applied to different types of income such as interests, dividends and royalties, employment income or business income. Particular attention will be paid to specific international tax concepts such as the beneficial ownership requirement, specific and general anti-abuse provisions, the concept of source and residence, exchange of information in tax matters, etc. The second part of the course will deal with European taxation and present various issues such as the prohibition of State aids, the impact of the European freedom in the field of direct taxes and the functioning of the EU-CH tax savings convention.

Examination: 2 hours long written exam. Students are allowed to take to the exam the OECD Model Convention and the OECD Commentary, with written references (numbers only) to relevant legal basis and highlights (colors, etc.). No computer or smart phones are allowed to the exam.

Teaching and study materials: Power points documentation and reading materials (including case studies, case law, articles, extracts from the OECD Commentary, etc.) will be uploaded on *Moodle*.

Teaching method: interactive course with many case studies and presentation of real life situations.

Instructor: Prof. Thierry Obrist with the intervention of representatives of the tax administration or of the tax industry.

INTERNATIONAL ARBITRATION – ANTONIO RIGOZZI

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS », « NÉGOCIATION » ET « RHÉTORIQUE ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT », « BUSINESS AND TAX LAW », ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectives: the course aims at providing students with the basic essential knowledge of the law and practice of international arbitration that is required to (i) make a reasoned decision before electing to resort to this kind of dispute resolution mechanism, (ii) identify the main legal issues and/or problems that may arise in connection with arbitration proceedings, and (iii) be sufficiently familiar with the relevant sources, so as to be in a position to find responses and/or solutions to such issues or problems.

Contents: arbitration has become the natural method for resolving international commercial disputes, and Switzerland has a long-standing tradition as an important place of arbitration. Today, thanks to its modern, arbitration-friendly legislation and a supportive judiciary, Switzerland remains one of the preferred venues for the resolution of international disputes, where the parties look for an efficient and flexible alternative to the local court system, set up in conformity with their will. This class will examine, from a practical perspective, the answers offered by Swiss law to the main questions that will arise in any arbitration proceedings. The course focuses, in particular, on topics such as the arbitration agreement, the arbitrability of disputes, the tribunal's constitution, the arbitral proceedings, the tribunal's jurisdiction vis-à-vis that of municipal courts, the law applicable to the merits of the dispute, provisional measures, court assistance, available remedies against awards and their enforcement and execution. Special emphasis will be placed on recently-developed types of arbitration, such as sports and online arbitration, including an analysis of their specificities in comparison to « classic » international commercial arbitration.

Examination: 15 minutes, oral, open book exam, with some prior preparation time. *Active participation in class discussions is required and counts for half of the final grade.*

Teaching and study materials: the teaching of the course will be based on the following book: G. Kaufmann-Kohler and A. Rigozzi, *International Arbitration: Law and Practice in Switzerland*, 3rd edition, Oxford University Press, 2015. Additional course materials are available to students for downloading. Students will also receive a copy of the arbitration rules that will be studied throughout the course (the ICC Rules of Arbitration, the Swiss Rules of International Arbitration and the Code of sports-related arbitration).

INTERNATIONAL COMMERCIAL MEDIATION COMPETITION – OLIVIER HARI

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « BUSINESS AND TAX LAW »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (8 OU 12 CRÉDITS ECTS)

The International Commercial Mediation Competition is an annual moot mediation competition organized by the ICC ADR Secretariat. This one-of-a-kind event gathers teams from universities and mediation experts from around the world. The Competition consists of two parts; written and oral advocacy. During three days of preliminary rounds, competitors must apply ICC's Amicable Dispute Resolution (ADR) Rules to solve problems devised by a special Drafting Working Group of international mediation experts. Student teams are divided into requesting party and responding party in mock mediation sessions, where individual team members act out the role of counsel and client before a mediator and two judges.

On the fourth day of the competition the eight finals will take place in the morning and the quarter-final in the afternoon. The semi-final will take place on the morning of the last day. The ICC ADR Secretariat will organise during the course of the competition a training day for the professionals to share their experience and best practises with other professionals and students. In the afternoon of the last day, two teams will participate in the final of the ICC International Commercial Mediation Competition.

Combining competition, sharing of best practices, learning and networking, this one-of-a-kind event gives participants a unique opportunity to participate in moot mediations, to explore cultural differences in international commercial mediation and to enjoy numerous social activities. Student teams are composed of a maximum four students, and they may be accompanied by a professor or coach. The role of counsel in the mediation shall be taken by a law student. All written and oral communication during the Competition shall take place in English.

Informations: <http://www.iccwbo.org/training-and-events/competitions-and-awards/mediation-competition/university-application/>.

INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS – PETER FIECHTER

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- LES MODALITÉS DE L'EXAMEN, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS ET LES HORAIRES SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES.

Le cours « International Financial Reporting Standards » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté de droit, av. du 1^{er}-Mars 26, CH - 2000 Neuchâtel.

INTERNATIONAL INVESTMENT LAW – MARIA NICOLE CLEIS

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES TOUS LES 15 JOURS AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (2 CRÉDITS ECTS)

Objectives: this course aims to familiarize students with the fundamentals of international investment law. It will cover the substantive obligations and standards which govern the relationship between States and foreign investors, as well as the enforcement of these guarantees through investor-State dispute settlement. The basic understanding of the relevant law and practice thus acquired will enable students to critically assess specific issues, and to develop their own views on more general questions, such as the functionality and legitimacy of the current system.

Content: international investments are an important part of today's globally integrated economy. The rights and obligations of foreign investors and their host States – and the available dispute resolution mechanisms in the event of an alleged breach of these guarantees – are primarily governed by bilateral investment treaties and other agreements with investment-related provisions. In the past decades, a dramatic increase in the popularity and level of international investments has been accompanied by a rise in the number of respective treaties and agreements, as well as a spike in the frequency of international investment disputes. Oftentimes, high amounts in dispute and important public interests are at stake in these proceedings. In the shadow of these developments, an exciting academic field and practice area for global law firms has emerged: it combines elements of public international law, public policy, and private dispute resolution.

This class will draw on international treaty texts, case law, and doctrine to explore the following main topics:

- The historic, theoretical and political setting of the international investment law regime
- The substantive standards of protection (eg. national treatment, most-favored nation treatment, expropriation, fair and equitable treatment) and their impact on the regulatory space of sovereign States
- Procedures for investor-State dispute settlement, in particular international arbitration before the World Bank's International Centre for the Settlement of Investment Disputes (ICSID); and
- Current challenges to the international investment law regime.

Examination: 15 minutes oral exam, with prior preparation time. The exam is closed book: students may only rely on authorized legal texts and notes drafted during preparation time, and may not bring and / or use class notes, computers and cell phones. Active participation in class discussions (including a 10 minutes oral personal response to the readings for one class) is required and counts for half of the final grade.

Teaching and study materials: the syllabus, course materials and additional information regarding specific class topics will be provided on the *Moodle* course website. More detailed information will be provided during the first class.

Teaching method: the course will be based on structured theoretical input, and will involve interaction with and among the students. In order to facilitate a well-founded and lively discussion, students are expected to complete the assigned readings before each class and to each prepare a short, 10 minutes oral personal response to the class readings for one class, as scheduled at the beginning of the term.

Instructor: Maria Nicole Cleis, chargée d'enseignement.

INTRODUCTION À LA SCIENCE POLITIQUE – YVES SINTOMER

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction à la science politique » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE DU SPORT (FLSH) – CHRISTOPHE JACCOUD

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction à la sociologie du sport » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION AUX ÉTUDES GENRE (NON JURIDIQUE) – MARION SCHULZE (FLSH)

- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction aux études genre » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION AUX ÉTUDES DES MIGRATIONS I : PERSPECTIVES DES SCIENCES SOCIALES ET DU DROIT (FLSH) – CHRISTIN ACHERMANN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction aux études des migrations I » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION AUX ÉTUDES DES MIGRATIONS II : PERSPECTIVES DES SCIENCES SOCIALES ET DU DROIT (FLSH) – CHRISTIN ACHERMANN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction aux études des migrations II » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION TO AMERICAN LAW – NEIL TELLER

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectives:

- introduce students to American law and legal institutions that is taught in the U.S. first-year curriculum
- teach students to isolate and identify ideas, ideologies and institutions that are primary to American Law
- familiarize students with the Socratic method
- instill students with the ability to conduct doctrinal analysis, including reading of cases, understanding precedents, and the application to facts
- students will have an understanding of the historical development of law and legal institutions in the U.S.

Contents: the purpose of this course is to introduce basic concepts in American legal thought and practice to students who have not previously studied the American legal system.

Through reading and critical discussion of cases and materials spanning the fields of constitutional law, private law, and criminal law, among others, the course offers a selective survey of the typical first-year American Juris Doctor curriculum. Among the topics covered

are judicial review, federalism, the Erie rule (the doctrine that federal courts must apply state common law when deciding state issues), the jury system, the exclusionary rule (the doctrine that prevents illegally gathered evidence from being presented to the court), the relevance of the Civil War, consideration in contracts, and punitive damages. Further, the course covers the basic structure and function of U.S. legal institutions: congress, the president, and regulatory agencies, and, especially, the federal courts. It examines the role of state law and state courts in the American system of federalism. The course also studies the American judicial processes of constitutional analyses, interpretation of statutes, and development of common law. Finally, students study a few topics that are illustrative of the treatment of individual rights in American law, such as freedom of speech, antidiscrimination law, and protection of private property.

Examination: two hour written exam and class attendance/participation. Only printed material is authorized.

Teaching and study materials: information available on syllabus.

Teaching method: socratic method.

Instructor: Neil Teller.

LAWYERING SKILLS AND LEGAL WRITING – MICHAEL J. REARDON

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectives: this course will examine the skills that a good lawyer needs to develop and will focus on applying these skills in effective written communication. Lists of relevant vocabulary and legal terms will be reviewed for each of the areas of law examined in order to create a bank of knowledge that will facilitate future professional communications in English.

Content: the course will consist of a series of practical exercises including, (a) selecting and retaining counsel, (b) responding to cease and desist letters and consumer complaints, (c) negotiating and drafting key clauses in commercial contracts, (d) resolving contentious issues, and (e) reviewing compliance with regulatory guidelines and corporate codes of conduct. Case studies of major judicial decisions will be conducted and important current legal developments will be analyzed.

Assessment: a written examination involving a case study, and incorporating legal, grammatical and stylistic elements, will take place at the end of the semester. No documentation, books, computers or other devices are allowed during the examination. Anyone discovered using any such documents or devices will be deemed to be in contravention of academic standards and will receive a failing note for the course. Grades will be adjusted to reflect written assignments and contributions to class discussions.

Teaching and study materials: the documentation for the course will consist of PowerPoint slides and other course materials which will be provided on the *Moodle* course website. The purchase of two reference books: (1) *Legal Writing in Plain English* (Second Edition – 2013), by Bryan A. Garner, and (2) *The Elements of Style*, by William Strunk, Jr. & E.B. White (Fourth Edition – 2000), are strongly recommended.

Teaching method: the course will combine lectures with discussion of case materials. Students will be expected to participate in class discussions, to submit written responses to the scenarios raised in the various practical exercises, and to constructively analyze the submissions of classmates.

Instructor: Michael J. Reardon.

LEGAL ASPECTS OF SWISS COMPANY LAW IN AN INNOVATIVE PERSPECTIVE – CHRISTOPHE WILHELM

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME » / MANDATORY COURSE IN THE MASTER OF LAW WITH ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » AND « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS) / 2 WEEKLY HOURS DURING THE FALL SEMESTER 2016 (4 ECTS CRÉDITS)

Objectives: make students aware to specific issues related to set-up of start-up companies under Swiss laws and make them familiar with legal acts pertaining to these issues.

Contents: this course is given through practical examples of contracts, agreements, case-law related to the set-up, the management of the different legal phases of a start-up growth. Will be addressed the following topics:

- choice of the most appropriate legal vehicle
- organisation of the management of the company
- relationships with and among founders, investors and other shareholders
- relationships with the employees (ESOP)
- the role of the auditor
- finance turnaround and legal acts such as subscription agreements and convertible loans
- review of possible lawsuits under Swiss company laws
- shareholders agreements with investors.

Evaluation: oral test of 15 minutes with NO legal materials and following adequate preparation time with necessary legal documentation. The oral test will consist in the presentation of a specific topic and/or the review of a specific deed/contract.

Teaching Method: lecture based on practical cases and review of practical examples of legal deeds.

Teachers: Dr. Christophe Wilhelm, LL.M.

LE SPORT COMME « FABRIQUE DE L'HOMME » (FLSH) – CHRISTOPHE JACCOUD

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Le sport comme " fabrique de l'homme " » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

LES CONTRATS DANS LE DOMAINE DU SPORT – SÉBASTIEN BESSON

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : identifier et analyser les enjeux des différents contrats présentés, déterminer quels sont les textes de lois et règles applicables, mettre en évidence les difficultés pouvant surgir lors de l'exécution de chaque contrat, être capable de rédiger de tels contrats et acquérir les connaissances juridiques nécessaires afin de pouvoir conseiller judicieusement l'athlète, l'organisation sportive ou l'organisateur de manifestations lors de leur conclusion.

Contenu : les contrats ont une importance capitale dans le domaine du sport. Ils régissent le cadre dans lequel le sportif exerce son activité et définissent les droits et obligations de chaque intervenant du monde sportif (athlète, agent sportif, club, fédération, organisateur, sponsor, etc.). Ce cours propose d'analyser les principaux contrats ayant une importance pratique dans le domaine du sport, notamment le contrat de travail, de transfert, de sponsoring, de management sportif, de merchandising, de licence, d'organisation de manifestation sportive ou encore le contrat de retransmission télévisée. Lors de chaque cours, un exemple de contrat sera analysé, en mettant en lumière ses caractéristiques, sa conclusion, les distinctions par rapport à d'autres contrats, les droits et obligations de chaque partie, les conséquences d'une inexécution par l'une des parties ainsi que la fin du contrat.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique et/ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives légèrement annotées; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) un contrat à analyser, (ii) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (iii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement : cours interactifs avec participation des étudiants.

Equipe enseignante : Prof. Sébastien Besson.

MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS – CINTHIA LÉVY

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « INTERNATIONAL ARBITRATION », « NÉGOCIATION » ET « RHÉTORIQUE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT SOCIAL » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs :

- se familiariser avec la dynamique du conflit et les modes de gestion et de résolution des conflits
- donner aux juristes d'autres outils pour régler les conflits, en complément du recours classique aux cours et tribunaux
- intégrer les différences entre les modes juridictionnels, décisionnels et amiables de résolution des conflits
- comprendre l'utilité du recours aux modes amiables de résolution des conflits et la complémentarité des processus notamment entre la conciliation, la médiation, les cours et tribunaux et l'arbitrage
- intégrer la dimension préventive de la gestion des conflits à l'échelle individuelle, organisationnelle et de la société.

Contenu : apport théorique et mises en situation pour illustrer la dynamique du conflit et les différents modes de gestion et de résolution des conflits. Accent mis sur la médiation et la conciliation et comparatif avec les autres modes de résolution des conflits. Utilisation de séquences de cinéma et films pédagogiques pour illustrer les modes de résolution des conflits et encourager les échanges sur les thématiques abordées au cours. Outils créatifs de la gestion des conflits. Exercices et jeux de rôles.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Pendant la préparation ou l'examen, il n'y a aucun document ni appareil connecté autorisés.

Documentation : publications et articles en français et en anglais mis à disposition sur Moodle. Liste bibliographique d'ouvrages spécialisés sur les modes amiables.

Forme de l'enseignement : cours interactif et participatif. Exercices et jeux de rôles.

Equipe enseignante : Cinthia Lévy, chargée d'enseignement.

MODES AMIABLES DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MATIÈRE PÉNALE – ANDRÉ KUHN

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)
- CE COURS EST OUVERT AUX ÉTUDIANTS EN SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectifs : les objectifs que cherche à atteindre ce cours sont les suivants :

- saisir que le droit pénal est culturel et donc variable dans le temps et dans l'espace
- comprendre les deux grandes manières de régler des conflits pénaux
- intégrer des notions de justice réparatrice

Contenu : à côté de la justice rétributive (ou justice du glaive qui tranche le litige de manière à rééquilibrer les positions des parties) telle que nous la connaissons en occident aujourd'hui, il existe une autre forme de justice dite réparatrice (ou justice de l'aiguille qui tente de recoudre le tissu social déchiré par la commission de l'infraction). Cette forme de justice, principalement mise en œuvre en Océanie, en Afrique et en Amérique du Nord, commence à faire son apparition en Europe également.

Le cours de modes amiables de résolution des conflits débutera par une mise en perspective de la justice rétributive telle que nous la connaissons, puis se poursuivra par une étude des modes alternatifs de résolution des conflits connus à l'intérieur du système judiciaire actuel (arbitrage, conciliation, négociation, plea bargain, etc.), avant de passer à l'étude des fondements d'un système de justice réparatrice avec ses modes amiables de résolution des conflits particuliers que sont – entre autres – la médiation, les conférences de groupe et les cercles de paix et de sentence.

Forme de l'évaluation : tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Pour l'examen, tous les livres vendus en librairie sont autorisés, mais aucune note, ni support de cours.

Documentation : Perrier C., *Criminels et victimes : quelle place pour la réconciliation?*, Charmey : l'Hèbe, Collection La Question, 2011.

Kuhn A., *Quel avenir pour la justice pénale ?*, Charmey : l'Hèbe, Collection La Question, 2012.

Ainsi que d'autres textes mentionnés lors du cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : Prof. André Kuhn.

NÉGOCIATION – CINTHIA LÉVY

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « INTERNATIONAL ARBITRATION », « MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS » ET « RHÉTORIQUE ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs :

- se familiariser avec les principes de la négociation et de la communication à travers un apport théorique et des jeux de rôles
- apprendre des techniques de négociation et les intégrer à travers des mises en situation. Analyser les difficultés de la négociation.
- s'interroger sur la composante de genre associée à la négociation
- prendre conscience des aspects multidisciplinaires de la négociation : juridique, psychologique et sociologique.

Contenu : principes de communication et de négociation. Utilisation de séquences de cinéma pour illustrer les bonnes pratiques de négociation et encourager les échanges sur les thématiques abordées au cours. Exercices et jeux de rôles.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Pendant la préparation ou l'examen, il n'y a aucun document ni appareil connecté autorisés.

Documentation : publications et articles en français et en anglais mis à disposition sur *Moodle*. Liste bibliographique d'ouvrages spécialisés sur la communication et la négociation.

Forme de l'enseignement : cours interactif et participatif. Exercices et jeux de rôles.

Equipe enseignante : Cinthia Lévy, chargée d'enseignement.

POUVOIR DISCIPLINAIRE DES ORGANISATIONS SPORTIVES ET ASPECTS CHOISIS DU CONTENTIEUX SPORTIF – SÉBASTIEN BESSON

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : analyser les relations entre les athlètes et les organisations sportives, le pouvoir disciplinaire de ces dernières sur les athlètes et certains aspects du contentieux entre les différents intervenants, pouvoir conseiller efficacement un sportif ou une organisation sportive dans une procédure contentieuse ou disciplinaire.

Contenu : la relation entre les athlètes et les organisations sportives occupe une place centrale dans la structure du sport et soulève de nombreuses questions juridiques ainsi que des contentieux fréquents, notamment des litiges de nature disciplinaire. La nature et le contenu de la relation particulière entre les athlètes et les organisations sportives seront analysés en profondeur. Les différents types de litiges pouvant surgir dans le cadre de cette relation seront également analysés en mettant l'accent sur les aspects procéduraux. Les questions théoriques et pratiques naissant dans le cadre des contentieux sportifs seront également étudiés (procédure interne, procédure devant le Tribunal Arbitral du Sport ou devant le juge étatique).

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique et/ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives légèrement annotées; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement : cours interactifs avec participation des étudiants.

Equipe enseignante : Prof. Sébastien Besson.

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE – MINH SON NGUYEN

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT PUBLIC » ET « DROIT SOCIAL »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : apprendre à appliquer le droit administratif à travers le droit de procédure administrative, à se familiariser avec la procédure administrative, c'est-à-dire à identifier les problèmes, à les résoudre en choisissant la méthode adéquate, à rédiger des décisions, des recours et des décisions sur recours.

Contenu : le cours est consacré à l'étude, illustrée par des données pratiques, de la procédure et la juridiction administratives fédérales (PA, LTAF et LTF), ainsi que de la procédure et la juridiction administratives neuchâteloises (LPJA). L'apprentissage de la rédaction des principaux actes de procédure (décisions, recours, décisions sur recours, etc.) se fait sur la base de dossiers réels. Des spécialistes externes interviennent pour mettre l'accent sur certains points importants dans la pratique, comme par exemple la rédaction d'un recours.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : divers traités et commentaires sur la procédure en matière de droit public et l'ouvrage Procédure administrative par la jurisprudence.

PROCÉDURE PÉNALE – NADJA CAPUS ET ANDRÉ KUHN

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS), SOUS FORME DE COURS EX CATHEDRA.

Objectifs : les objectifs que cherche à atteindre ce cours sont les suivants :

- maîtriser les principes fondamentaux sous-jacents à la procédure pénale
- connaître le déroulement ordinaire d'une procédure pénale en Suisse
- connaître les diverses procédures spéciales
- saisir la problématique de l'adoption du système du Ministère public II
- comprendre l'articulation entre la procédure préliminaire et la procédure de première instance
- être capable d'appliquer la procédure pénale à un cas concret
- être capable de détecter un éventuel défaut de procédure

Contenu : le cours de procédure pénale traite des grands principes spécifiques au procès pénal et à l'organisation judiciaire et administrative pénale. Il traitera principalement de la procédure pénale unifiée et de ses particularités.

Forme de l'évaluation : tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le candidat de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue.

Documentation : Jeanneret Y., Kuhn A., *Précis de procédure pénale*, Stämpfli, Berne, 2013.

Kuhn A., *Procédure pénale unifiée : reformatio in pejus aut in melius ?* l'Hèbe, Charmey, 2008.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : Profs Nadja Capus et André Kuhn.

PROCÈS CIVIL SOCIAL – PATRICIA DIETSCHY

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : l'objectif est d'étudier les règles de procédure civile spécifiques aux litiges à caractère social; le cours permet aux étudiants de comprendre les mécanismes procéduraux mis en place pour protéger la partie dite faible.

Contenu : les domaines suivants sont abordés : procédure simplifiée en général, règles spéciales applicables aux litiges de droit du bail, du travail, des assurances complémentaires à l'assurance-maladie et de la consommation; actions collectives; procédures en matière de droit de la famille (droit matrimonial, enfants et partenariat enregistré).

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation; seuls les textes légaux officiels sont autorisés, avec annotations.

Documentation : les supports relatifs au cours (notamment table des matières, présentation powerpoint, arrêts ou cas pratiques à résoudre) sont disponibles en ligne, sur *Moodle*, selon les indications données au cours.

Forme de l'enseignement : mélange d'apports théoriques et de résolution de cas pratiques; participation active des étudiants souhaitée.

Equipe enseignante : Dr. Patricia Dietschy.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – NATHALIE TISSOT

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (8 CRÉDITS ECTS) DONNÉES SOUS FORME DE COURS EX CATHEDRA, MAIS ÉMAILLÉES AUSSI SOUVENT QUE POSSIBLE DE CAS PRATIQUES ET JURISPRUDENTIELS

Objectifs : ce cours a pour objectif l'étude approfondie de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle en commençant par le droit des marques, puis le droit d'auteur, le droit des designs et le droit des brevets d'invention. Il permet aux étudiants d'acquérir une stratégie concernant la formalisation des droits de propriété intellectuelle portant sur une création donnée, ainsi que leur mise en oeuvre.

Contenu : le cours permet aux étudiants de compléter l'approche de base de la propriété intellectuelle qu'ils ont acquise dans le cadre du cours consacré aux principes généraux de la PI, par l'étude des biens immatériels qui sont directement liés à l'innovation, y compris le droit des marques. L'ensemble du droit de la propriété intellectuelle, marque, droit d'auteur, designs et brevets d'invention, est ainsi traité de manière détaillée avec de nombreux exemples et cas pratiques tirés de la jurisprudence suisse et européenne.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (deux questions théoriques et une question pratique), avec une période de préparation, sans autre documentation que la législation concernée.

Documentation : le cours ne comporte pas de polycopié. Des documents sont mis à la disposition des étudiants en lien avec chaque cours sur la plate-forme *Moodle*.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION – VINCENT SALVADÉ

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS) DONNÉES SOUS FORME DE COURS EX CATHEDRA ET D'EXERCICES PRATIQUES

Objectifs : de matière réservée à quelques spécialistes, la propriété intellectuelle a pris de l'importance dans la société de l'information. De plus, l'avènement des réseaux numériques a remis en cause l'équilibre traditionnel entre les intérêts des créateurs, des exploitants et du public. Le cours a pour objectif de fournir aux étudiants les moyens de maîtriser de nouvelles questions, désormais au cœur de l'actualité. Il est destiné aux personnes ayant déjà des connaissances de base en propriété intellectuelle.

Contenu : le cours de propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication traite de toute la problématique posée par Internet sur le plan du droit d'auteur et du droit des signes distinctifs. Les relations entre marques, droit à la raison sociale, droit au nom et concurrence déloyale sont abordées s'agissant de la protection des noms de domaine. De plus, tout ce qui concerne la mise à disposition d'œuvres protégées (musique, films, jeux, etc.) dans des réseaux numériques est traité, notamment les questions de piratage, celles qui sont soulevées par la radio et la télévision à l'ère d'Internet, par les DRMS, ou par les licences libres. Une attention toute particulière est donnée aux aspects touchant à la responsabilité (civile et pénale) en cas de violation des droits de propriété intellectuelle, à la gestion collective des droits d'auteur et à la copie privée dans l'univers numérique.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes comportant une question théorique et un cas pratique, précédé d'un temps de préparation. Les seuls documents autorisés lors de l'examen sont les textes de lois, non annotés, sous forme papier. Tous autres documents ou appareils (connectés ou non) sont interdits.

Documentation : des copies de l'exposé Powerpoint seront disponibles sur *Moodle*, accompagnées d'autres documents de référence.

Forme de l'enseignement : enseignement théorique ex cathedra, accompagné tout au long du semestre de la discussion d'un cas pratique.

RÉDACTION DE CONTRATS – SYLVAIN MARCHAND (EN REMPLACEMENT DU PROF. CHRISTOPH MÜLLER)

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « DROIT SOCIAL » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à apprendre aux étudiants comment rédiger des contrats. Il s'agira donc de connaître les différents types de clauses contractuelles et de savoir les rédiger en fonction des circonstances particulières du cas d'espèce et de la stratégie poursuivie par les parties au contrat.

Contenu : après une introduction sur la liberté contractuelle (ses dangers et ses limites) et la négociation de contrats (lettre d'intention, *Memorandum of Understanding*, contrat-cadre, lettre de patronage, etc.), la première partie du cours sera consacrée à la structure du contrat et à ses relations avec d'autres documents (p.ex. conditions générales d'affaires). La deuxième partie traitera du titre du contrat, de la désignation des parties, du préambule et des définitions. La troisième partie portera sur l'accord de base dans les différents types de contrats (d'aliénation, de service, d'usage, etc.), sur les conditions et les garanties. La quatrième partie sera consacrée aux clauses de responsabilité (force majeure, *hardship*, clause pénale, etc.). La dernière partie du cours traitera des clauses de résiliation, des clauses standards (*boilerplate clause*, clause d'intégration, clause de confidentialité, etc.), des clauses de règlement des litiges et du protocole de signature.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pas de photocopiés. La documentation se trouve sur *Moodle*.

RELATIONS FAMILIALES INTERNATIONALES – FLORENCE GUILLAUME

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : cet enseignement a pour objectif d'approfondir les connaissances acquises dans le domaine des relations familiales internationales dans le cours de droit international privé dispensé dans le cadre du *Bachelor of Law*. Il vise à aider les étudiants à développer les réflexes pratiques nécessaires pour appliquer la Loi fédérale sur le droit international privé ainsi que les principales conventions ratifiées par la Suisse et à en tirer le meilleur parti.

Contenu : la mondialisation entraîne une augmentation des relations internationales de droit privé, notamment dans le domaine du droit de la famille, à tel point que les relations familiales sont très rarement rattachées à un seul pays. Le droit des relations familiales internationales présente ainsi une importance pratique considérable.

Le cours s'articule autour de deux grands axes :

- les successions internationales, et
- les relations internationales entre époux (ou entre partenaires enregistrés) et entre parents et enfants.

Plusieurs thématiques spécifiques seront abordées, telles que la planification successorale internationale, le divorce international, les trusts, les relations patrimoniales entre époux, l'enlèvement international d'enfants, les obligations alimentaires, etc. Les différents thèmes seront traités dans une perspective de droit international privé et de droit comparé (notamment droit de l'UE), en fonction de l'actualité internationale. Les étudiants apprendront à intégrer dans leur raisonnement les paramètres du droit international privé (droit applicable, compétence internationale des tribunaux et des autorités, reconnaissance et exécution des décisions étrangères, entraide judiciaire internationale en matière civile) aussi bien dans une perspective de conseil que de conduite d'un litige international.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Le seul document autorisé pour l'examen est le Recueil de textes (Procédure civile, Exécution forcée, Droit international privé » (F. Bohnet/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn) ou le Recueil de textes « Droit international privé » (A. Bucher (édit.), Helbing & Lichtenhahn);

les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Aucun objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des cas pratiques.

Documentation : la documentation du cours est disponible sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, commentaires d'arrêts, exercices.

Equipe enseignante : Prof. Florence Guillaume et un assistant.

RHÉTORIQUE – FRANÇOIS JONGEN

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « INTERNATIONAL ARBITRATION », « MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS » ET « NÉGOCIATION ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES TOUS LES 15 JOURS AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : donner aux étudiants un maximum de compétences pour structurer leur argumentation et la communiquer avec la meilleure force de persuasion, en prenant en considération l'ensemble des variables (sujet, interlocuteurs, médias, etc.) dans lesquelles ils inscrivent leur discours; le cours de rhétorique sera conçu comme un outil permettant aux étudiants de mieux utiliser les savoirs et les capacités de réflexion acquises dans le cadre des autres cours.

Contenu :

Théorie

La rhétorique, de l'Antiquité à nos jours; définitions, histoire de la rhétorique; conceptions.

L'usage de la rhétorique aujourd'hui : éléments constitutifs et divisions traditionnelles, en ce compris les étapes de la rhétorique (invention, disposition, élocution, mémorisation, action) et les parties du discours (exorde, proposition, narration, confirmation, réfutation, digression, péroraison). Une place particulière est réservée à l'étude des principales figures rhétoriques.

La rhétorique est envisagée dans ses dimensions politique, judiciaire et épideictique, mais on s'attache également aux nécessaires adaptations de la rhétorique dans le discours médiatique.

Observation et analyse

Travail collectif, soit par l'ensemble de l'auditoire, soit par petits groupes d'étudiants, sur quelques exemples choisis d'art rhétorique, tels que discours ou plaidoiries célèbres.

Pratique de la rhétorique

Exercices pratiques de construction de l'argumentation et de communication par les étudiants eux-mêmes : de façon progressive, l'étudiant sera amené à prendre la parole en public, d'abord pour de simples lectures, puis pour des textes qu'il aura lui-même rédigés. Il sera tenu compte de la structure, de l'élocution, de la diction, de l'attitude générale.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes. L'étudiant devra rédiger et dire un discours sur un thème libre mais préalablement approuvé, en y montrant ses capacités à mettre en pratique les enseignements du cours.

Documentation : des indications bibliographiques seront fournies aux étudiants. Les présentations Powerpoint des cours ainsi que divers documents seront communiqués via *Moodle*.

SEMAINE EUROPÉENNE – EVELYNE CLERC / PETROS MAVROIDIS

- SEMAINE-BLOC ORGANISÉE AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (3-6 AVRIL 2017)
- ADDITION DU MODULE EUROPÉEN – LA CONCURRENCE EN PRATIQUE (UE ET SUISSE) (4 CRÉDITS ECTS) ET DU COURS THE LAW OF EXTERNAL RELATIONS OF THE EU (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce voyage d'études auprès des institutions européennes à Luxembourg et à Bruxelles offre aux étudiants la possibilité de rencontrer des juges, fonctionnaires, diplomates, avocats et lobbyistes travaillant auprès de la Cour de justice de l'UE, de la Commission européenne, du Conseil du Parlement, de la Mission suisse auprès de l'UE et de l'AELE. Il s'accompagne d'exposés et d'une participation à une audience de la Cour de justice.

Contenu : la semaine européenne n'est pas un cours en tant que tel, mais fait partie intégrante de deux offres distinctes du programme de Master of Law. Elle combine le module de séminaire thématique « Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse) » (Prof. Clerc, 4 crédits ECTS) avec le cours « The Law of External Relations of the EU » (Prof. Mavroidis, 8 crédits ECTS). Les étudiants inscrits à ces deux offres prennent obligatoirement part à un voyage d'études auprès des institutions européennes du 3 au 6 avril 2017, qui les mènera d'abord auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg (3-4 avril 2017), puis à Bruxelles auprès de la Commission, du Conseil, du Parlement, de la Mission suisse auprès de l'UE et de l'AELE (5-6 avril 2017). L'UE est un acteur international majeur et un partenaire incontournable pour la Suisse, d'autant plus à l'heure où les relations bilatérales CH-UE sont remises en question. Grâce aux présentations et aux discussions offertes par les différents experts travaillant auprès des institutions européennes, les étudiants peuvent approfondir leurs connaissances en droit matériel de l'UE et acquérir une compréhension plus pratique du fonctionnement et des limites inhérentes à cette entité supranationale qu'est l'Union européenne.

n.b. : les étudiants ont le choix de participer soit uniquement au « Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse) » (y compris la visite auprès des institutions à Bruxelles), soit uniquement au cours « The Law of External Relations of the EU » (y compris la visite auprès de la CJUE à Luxembourg) », soit à la « Semaine européenne » combinant les deux.

Forme de l'évaluation : le « Module européen » est évalué sur la base de la participation écrite et orale des étudiants durant le séminaire thématique. Le cours « The Law of External Relations of the EU » fait l'objet d'un mode alternatif d'évaluation, annexé au plan d'études, et qui consiste en deux tests organisés à la mi-semester et à la fin du semester.

Equipe enseignante : Prof. Evelyne Clerc / Prof. Petros Mavroidis.

SÉMINAIRE DE STRASBOURG – PASCAL MAHON

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PUBLIC »
- COURS À OPTION SPÉCIAL QUI SE DÉROULE, AU SEMESTRE DE PRINTEMPS, SOUS FORME D'UN SÉMINAIRE-BLOC, D'UNE SEMAINE (4 CRÉDITS ECTS), À STRASBOURG, SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UN GROUPE DE PROFESSEURS

Objectifs : ce séminaire a pour objectif de confronter les étudiant-e-s, au travers de différents exercices, à un travail pratique, par groupes, dans un climat de travail relativement intense et le plus proche possible de la réalité professionnelle.

Contenu : organisé pour la première fois en 2000-2001 et renouvelé chaque année depuis lors, le séminaire de Strasbourg le sera probablement à nouveau durant l'année 2016-2017, pour autant toutefois que son financement soit assuré. Il s'agit d'un cours à option spécial, qui se déroule sous forme d'un séminaire-bloc, de quatre à cinq jours, sous la responsabilité

d'un groupe de professeurs. Il porte sur des travaux pratiques de méthode et technique législatives, ainsi que de techniques de négociation, de rédaction et de plaidoiries. Le travail s'effectue en groupes.

L'édition 2016-2017 du séminaire se déroulera probablement en avril ou en mai 2017, à Strasbourg. Le nombre de places étant limité, l'admission au séminaire s'effectue sur inscription préalable et les organisateurs se réservent le droit de fixer les conditions d'admission; l'inscription peut se faire en ligne, sur le site de la Faculté de droit, selon les indications qui sont communiquées lors de la rentrée académique.

Forme de l'évaluation : l'évaluation a lieu selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : les documents utilisés, notamment les exercices imposés, sont distribués ou mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur *Moodle*, selon les indications données aux participants au moment de la confirmation de leur inscription au séminaire.

Forme de l'enseignement : séminaire extra-muros, exercices en groupes.

Equipe enseignante : divers professeurs et assistants de la Faculté.

SÉMINAIRE INTERDISCIPLINAIRE : MIGRATIONS FORCÉES (FLSH) – MARION FRESIA, ETIENNE PIGUET

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le séminaire interdisciplinaire « Migrations forcées » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

SÉMINAIRE II : LE RÉPUBLICANISME AU 19^E S. (FLSH) – VINCENT PEILLON

- LE TITRE EXACT, LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le « séminaire en histoire contemporaine : Les républicanismes » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

SÉMINAIRE THÉMATIQUE – MMES AMARELLE, CAPUS, CLERC, DÉFAGO GAUDIN, DIACONU, DUPONT, GUILLAUME; MM. BOHNET, CARRON, DISTEFANO, DUNAND, HARI, JEANNERET, KRAUS, KUHN, OBRIST, RIGOZZI ET SPRUMONT

- 3 MODULES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW (12 CRÉDITS ECTS)
- 1 MODULE SPÉCIFIQUE À L'ORIENTATION CHOISIE DU MASTER DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT SUIVI
- 3 MODULES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU MASTER BILINGUE (AVEC L'UNIVERSITÉ DE LUCERNE – 12 CRÉDITS ECTS)
- UNE ATTESTATION EST DÉLIVRÉE EN CAS DE RÉUSSITE DU MODULE

Objectifs : le séminaire thématique permet aux étudiants d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en étudiant un cas pratique sous ses divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique. Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

Contenu : le séminaire thématique est organisé en 15 modules. La liste des modules pour l'année 2016-2017 figure sous chiffre II. D ci-dessus. Une brochure spécifique contenant une description de l'organisation du séminaire thématique, ainsi que du contenu des différents modules est disponible au secrétariat et sur le site de la Faculté de droit.

L'inscription aux modules du séminaire thématique se fait pendant une période limitée au début de chaque semestre (se référer aux indications figurant dans la brochure et sur le site de la Faculté de droit).

Forme de l'évaluation : une attestation individuelle est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le(s) responsable(s) du module sur la base de la participation active et des prestations fournies par chacun des participants (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité). Si un participant n'obtient pas l'attestation, il peut soit effectuer un autre module (dans la limite des places disponibles), soit passer un examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi.

Documentation : la documentation des différents modules est disponible sur *Moodle* ou est fournie par le(s) responsable(s) de module.

Equipe enseignante : se référer au descriptif de chaque module.

STATUT PERSONNEL DU SPORTIF – ANTONIO RIGOZZI

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DU DOPAGE » ET « DROIT ÉCONOMIQUE ET SPORT ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : adopter la perspective de l'athlète et acquérir les connaissances nécessaires pour le conseiller efficacement dans les différentes relations juridiques qui le lient aux principaux acteurs de la scène sportive de manière à (i) savoir identifier les problèmes juridiques qui se posent et (ii) savoir où trouver les solutions.

Contenu : ce cours se propose d'analyser tout d'abord le statut juridique du sportif dans les rapports avec sa fédération d'appartenance, notamment en ce qui concerne les questions de nationalité et, plus généralement, les problèmes de qualification, en particulier pour les grandes compétitions, comme par exemple les Jeux olympiques. Dans ce contexte, le

domaine des sanctions sportives sera également abordé. Dans les sports d'équipe, le sportif est aussi un travailleur salarié. Sachant que le droit suisse joue un rôle très important en matière internationale, le cours analysera les spécificités du droit du travail en matière sportive en prêtant une attention particulière à la question de la résiliation immédiate pour justes motifs. Seront également abordées des problématiques très importantes en pratique, telles que les questions de responsabilité en cas de blessure, le droit à l'image des sportifs et les contrats de sponsoring, ainsi que le statut des sportifs face à la fiscalité. Comme ces domaines du droit suscitent, de par leur nature, de nombreux litiges, le cours abordera enfin le statut du sportif en tant que justiciable faisant valoir ses droits, soit devant les tribunaux ordinaires, soit devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).

Forme de l'évaluation : examen oral « open book » de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule contenant (i) des documents, par exemple des contrats de sponsoring ou de licence, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral et des articles de doctrine et (iii) un cas pratique.

STRUCTURES ET ORGANISATIONS DU SPORT SUISSE ET INTERNATIONAL – SÉBASTIEN BESSON

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : connaître et comprendre la structure générale du sport mondial et suisse et des différentes entités qui la composent, identifier les relations juridiques entre ces entités et comprendre les rapports hiérarchiques entre elles, analyser de manière critique le fonctionnement de ces différentes entités et la structure générale du sport, évaluer les performances de chacune de ces entités, identifier les problèmes et défis qui se posent.

Contenu : après un rappel historique, le cours examine les fondements juridiques sur lesquels reposent l'organisation du sport, en Suisse et dans le monde, le mode de fonctionnement des différentes entités qui le régissent ainsi que les relations, parfois complexes, qui existent entre ces dernières en particulier au travers de l'analyse du mouvement olympique et de la structure de fédérations internationales importantes comme la FIFA ainsi que de l'organisation particulière d'autres sports (notamment les Leagues nord-américaines), de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) ainsi que du Tribunal Arbitral du Sport (TAS). Le financement, l'économie ainsi que la politique du sport en Suisse seront également analysés. Un accent particulier sera mis au surplus sur la gouvernance du sport.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives légèrement annotées; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement :

Equipe enseignante : Prof. Sébastien Besson.

SWISS MOOT COURT – LE PROFESSEUR RESPONSABLE SERA DÉSIGNÉ EN FONCTION DU DOMAINE CHOISI PAR LES ORGANISATEURS

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (4 CRÉDITS ECTS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 8 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITE ET ORALE)

Le Swiss Moot Court est un concours de plaidoiries ouvert à tous les étudiants en droit inscrits dans une Université. Il leur donne la possibilité de mettre en pratique les connaissances qu'ils ont acquises.

Des équipes formées de 2 à 4 personnes doivent, lors d'un premier tour, rédiger un mémoire de demande ainsi qu'un mémoire de réponse portant sur le cas proposé. Le cas traite de sujets juridiques actuels dans plusieurs disciplines du droit. Il porte sur du droit suisse. Le domaine principal varie d'année en année.

Lors d'un deuxième tour, les douze meilleures équipes sont invitées à présenter des plaidoiries au Tribunal fédéral des assurances à Lucerne, devant un jury formé de juges, d'avocats et de professeurs de droit. L'évaluation se fait sur la base de la pertinence des arguments, ainsi que sur la rhétorique et la force de persuasion. Les deux meilleures équipes s'affrontent en finale.

SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE – ANNE-SYLVIE DUPONT

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE », « DROIT DES MIGRATIONS : DROIT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES », « DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS », « DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE » ET « DROIT DU BAIL ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL » ET DU MASTER COMMUN BILINGUE EN DROIT COMPARÉ DE LA SANTÉ
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : l'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants de comprendre l'organisation et le financement des systèmes de soins en général, et plus particulièrement du système suisse.

Contenu : ce cours est introduit par l'exposé des différents paramètres qui influencent l'organisation et le financement des systèmes de soins, et par l'étude des textes internationaux (OMS, OIT) en matière de soins de santé. Il se poursuit par une comparaison des choix helvétiques avec les options prises dans d'autres pays. Il donne ensuite l'occasion d'étudier le partage de compétences entre la Confédération et les cantons, et d'examiner les rôles respectifs des différents intervenants (Etat, institutions de soins, professionnels de la santé et assureurs sociaux). Le cours se terminera par l'étude du financement du système de soins helvétique, en particulier de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et des autres assurances sociales qui prévoient des prestations en cas de recours au système de soins. L'articulation entre assurance sociale et assurance privée (complémentaire) dans ce domaine et l'intervention de l'Etat sont également abordées.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Examen open book, les objets connectés sont interdits.

Documentation : les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiants par le biais du portail de cours *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : la professeure et son assistant. En fonction des thèmes étudiés, l'intervention de tiers pour des éclairages sur des points spécifiques peut être prévue.

THE LAW OF EXTERNAL RELATIONS OF THE EUROPEAN UNION – PETROS MAVROIDIS

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (8 CRÉDITS ECTS)
- LE COURS EST ENSEIGNÉ EN ANGLAIS

Objectives: the course aims to introduce students in the law and practice of the European Union as an international actor.

Contents: the course is divided in two parts. In the first part, we discuss the foundations of the law of external relations of the EU, and in the second, specific policies (e.g., common commercial policy, human rights, etc.). The course visits the European Court of Justice in Luxembourg on April 3-4, 2017. This is a required aspect of the course.

The students who take both this course and the « Module européen – La concurrence en pratique (UE et Suisse) » have the possibility to participate in the « **Semaine européenne** » on April 3-6, 2017 (see description above in the course catalogue). During this European week, visits will take place at the EU Court of Justice in Luxembourg (3-4 April) and at the EU institutions in Brussels (5-6 April).

Readings: Pieter Jan Kuijper, Jan Wouters, Frank Hoffmeister, Geert de Baere, and Thomas Ramopoulos, *The Law of EU External Relations*, 2013, Oxford University Press : Oxford, UK.

Assessment: the mode of examination is described in detail in the relevant Law Faculty statutes. Students are required to take two multiple-choice exams, one in the mid-semester, and one at the end of the semester.

Profile of Professor: <http://www2.unine.ch/petros.mavroidis/accueil>

http://www.law.columbia.edu/fac/petros_mavroidis

VALORISATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION – NATHALIE TISSOT

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour but d'offrir une présentation pratique des questions que pose la mise en œuvre des différents droits de propriété intellectuelle dans le cadre du transfert de savoir et de technologie, en particulier en lien avec la création de sociétés jeunes pousses ainsi qu'en fonction de leur évolution.

Contenu : ouvert aux étudiants ayant suivi les cours de **Propriété intellectuelle**, le cours évoque le rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation et évoque la manière dont cette propriété intellectuelle peut être utilisée pour favoriser au mieux l'innovation. Sont ainsi abordées les questions de titularité des droits de propriété intellectuelle (au sein des Hautes

Ecoles ou dans le cadre des contrats de travail ou de mandat, ou encore en relation avec un contrat de recherche entre partenaires industriels et institutionnels), le rôle des Hautes Ecoles dans la promotion de l'innovation, ainsi que la politique contractuelle qui va de pair. Le cours est émaillé d'exemples pratiques concrets qui éveilleront les étudiants à la problématique de la mise en œuvre de la propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation. Ils se familiariseront ainsi avec les contrats de licence (y compris en matière de logiciels) et les contrats de cession des droits de propriété intellectuelle, les contrats de recherche et de développement pouvant générer de tels droits, les conventions de confidentialité et les contrats de transfert de matériel biologique notamment. Ils seront amenés à alterner régulièrement leurs réflexions entre identification des problèmes concrets, prise des mesures nécessaires à la constitution des droits de propriété intellectuelle permettant de répondre à ces problèmes, détermination de la titularité des droits, choix concernant leur exploitation et leur mise en œuvre dans le cadre de contrats spécifiques dont les clauses seront analysées sur la base de documents concrets en anglais.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation, sans autre documentation que la législation concernée.

Documentation : le cours ne comporte pas de polycopié. Des documents sont mis à la disposition des étudiants en lien avec chaque cours sur la plate-forme *Moodle*.

VICTIMES : DE LA PSYCHOLOGIE AU DROIT – VÉRONIQUE JAQUIER ERARD

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour objectif principal l'examen de la recherche, de la pratique et des politiques en rapport aux personnes victimes d'infractions à partir des apports de la victimologie et de la criminologie, de la psychologie et du droit. Il se propose de discuter la prise en charge des victimes par les institutions policières, judiciaires et médicosociales, en soulignant les enjeux liés à la nécessité de répondre aux multiples besoins des victimes et celle d'(en)cadrer leur participation à la réaction sociale à la criminalité.

Contenu : ce cours commencera par explorer l'évolution de la place de la victime dans la justice pénale, à la lumière notamment des mouvements politiques et sociaux qui ont favorisé cette évolution en Suisse et ailleurs dans le monde. Il décortiquera ensuite la notion même de victimisation en réfléchissant à la manière dont différentes disciplines et pratiques professionnelles lui imposent des définitions parfois contradictoires, mais aussi quelles sont ses conséquences sur le plan individuel (p. ex. traumatisme), d'abord, sur les plans communautaires et sociaux, ensuite. Cette première partie se terminera par une analyse des convergences et dissensions (contemporaines) existant entre les besoins des victimes, leurs droits et rôles dans les processus de justice et les aides étatiques mises en place pour les victimes. Il sera alors évidemment question des trois piliers de l'aide aux victimes en Suisse sous l'angle de la LAVI, la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions, mais aussi d'approches alternatives mises en place à l'étranger.

Dans la deuxième partie du cours, et ce afin de permettre une réflexion analytique ancrée dans la pratique, il sera question plus particulièrement de trois phénomènes criminels – (1) le viol et les atteintes à l'intégrité sexuelle; (2) les violences dans le couple et entre partenaires intimes; et (3) les violences envers les enfants dans la famille et à l'école – cela en traitant chaque fois des questions de mesure et de compréhension, de l'identification des impacts propres à ces phénomènes et des enjeux entourant les réponses pénales, communautaires et de prévention qui leur sont opposés.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes; les modalités spécifiques de l'évaluation sont précisées dans le plan détaillé remis lors du premier cours.

Documentation : support de cours de type PowerPoint, lectures thématiques.

Forme de l'enseignement : ce cours comprend une série d'exposés thématiques et de cas pratiques ou empiriques discutés en classe. La participation active des étudiants est encouragée afin de favoriser les échanges, de stimuler leur réflexion critique sur la matière présentée et d'exercer leurs capacités réflexives et argumentatives en vue de l'examen.

Equipe enseignante : Dr. Véronique Jaquier Erard.

WILLEM C. VIS INTERNATIONAL COMMERCIAL ARBITRATION MOOT – CHRISTOPH MÜLLER

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (12 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 16 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITE ET ORALE)

Teams of 4 students from a steadily increasing number of universities from all over the world participate in this moot (in 2014-15 over 300 teams). All Swiss law faculties send regularly teams to this moot court. The moot involves arbitral proceedings concerning a contract of sale subject to the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods (CISG). The moot is held in English and is composed of two phases: a written phase where the teams submit a memorandum for claimant and another memorandum for respondent; an oral phase in Vienna where the teams plead the case in oral hearings.

The team must register before the end of June. Interested students are therefore invited to send to Ms Sabrina Pearson a motivation letter (in English) as well as their grades **before the end of May**. The members of the team will be selected based on the quality of these documents as well as a personal interview (in English).

Contact person: Ms Sabrina Pearson, attorney-at-law (sabrina.pearson@unine.ch)

Informations: www.cisg.law.pace.edu/vis.html

WTO LAW – PETROS MAVROIDIS

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT PUBLIC »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017 (8 CRÉDITS ECTS)
- LE COURS EST ENSEIGNÉ EN ANGLAIS

Objectives: understand the principles of trade liberalization under the auspices of the World Trade Organization (WTO).

Content: the course focuses on trade in goods and dispute settlement in the WTO. We start with the economic history of the WTO, and then move to review sequentially first trade in goods (customs duties, quotas, environmental-, public health policies, safeguards, etc.), and finally the organization of dispute settlement in the WTO.

Readings: Petros C. Mavroidis and Mark Wu, *The Law of WTO, Documents, Cases and Analysis*, American Casebook Series, 2nd edition, 2013, West Publishing: Egan, Minnesota.

Copies of the book will be kept on reserve at the Library of the Law Faculty. Additional handouts will be used for topics not covered by the book. Students are welcome to use any other book they deem useful. In this respect, several sources will be proposed in the first class.

Evaluation: the mode of examination is described in detail in the relevant Law Faculty statutes. Students are required to take two multiple-choice exams, one in the mid semester, and one at the end of the semester.

Profile of Professor: <http://www2.unine.ch/petros.mavroidis/accueil>